CONSORTIUM

NORDA STELO

Stantec

1032, 3e avenue, Val d'Or, QC, J9P 1T6

Ref. No. : 115726.007-610

REPORT

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

Extension and operation of a quarry and a bituminous concrete plant located at km 550 of James Bay Road (Northern Quebec)

Application for exemption from the environmental assessment procedure under section 154 of the Environment Quality Act

Presented to the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Version 0

December 2020

CONSORTIUM

NORDA STELO

Stantec

1032, 3e avenue, Val d'Or, QC, J9P 1T6

Ref. No. : 115726.007-610

REPORT

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

Extension and operation of a quarry and a bituminous concrete plant located at km 550 of James Bay Road (Northern Quebec)

Application for exemption from the environmental assessment procedure under section 154 of the Environment Quality Act

Presented to the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Version 0

Norda Stelo / Stantec

1032, 3e Avenue Ouest
Val-d'Or, Québec
J9P 1T6

Téléphone : 819 825-1353
Télécopieur : 819 825-1130

PRODUCTION TEAM

Catherine Vallières, M. Sc. Biol. Project Officer, Environment	Writing and revision of the application
Sarah-Claude Lachance, M. Sc. Biol.	Writing of the application
Pierre-Étienne Poulin, Eng.	Quarry Development Plan
Antoine Proulx, Forest Eng. at Forchemex	Interpretation of the ecoforestry map and of wood volumes
William Introna, M. Sc. Biol.	Revision of the translation
Yves Racine, Cartographer	Mapping
Karine Pouliot, Administrative Assistant	Editing of the application

Signed by: Catherine Vallières

Catherine Vallières, M. Sc. Biologist
Project Officer, Environment

The following sections present all the information required in the form *Renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique* (Preliminary information for the realisation of a project in the northern region) relating to an application for attestation of exemption under section 154 of the Environment Quality Act (EQA).

TABLE OF CONTENTS

1 APPLICANT'S IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION 1

1.1 Promoter's identification 1

1.2 Identification of the Consultant Mandated by the Promoter 2

1.2.1 Description of the Mandate 2

2 PROJECT LOCATION AND SCHEDULE 3

2.1 Identification of the Project and its Activities 3

2.2 Description of the Site Covered by the Project 7

2.2.1 Biophysical Environment 7

2.2.2 Human Environment 13

2.3 Work Schedule 14

2.4 Location Plan 15

3 GENERAL PRESENTATION OF THE PROJECT 16

3.1 Project Title 16

3.2 Subjection 16

3.3 Summary Description of the Project and the Performance Variants 16

3.3.1 Comparative Analysis of the Variants 16

3.3.2 Summary Description of the Project 17

3.4 Project Objectives and Justification 20

3.5 Related Activities 20

4 PUBLIC INFORMATION AND CONSULTATION PROCESS 21

4.1 Information and Consultation Activities Performed 21

5 DESCRIPTION OF THE MAIN ISSUES AND APPREHENDED IMPACTS OF THE PROJECT ON THE RECEIVING ENVIRONMENT 23

5.1 Description of the Main Issues of the Project 23

5.2 Description of the Apprehended Impacts of the Project on the Receiving Environment 23

5.2.1 Physical Environment 24

5.2.2 Biological Environment 25

5.2.3 Human Environment 27
6 GREENHOUSE GAS EMISSIONS 28
6.1 Greenhouse Gas Emissions 28
7 OTHER RELEVANT INFORMATION 29
8 DECLARATION AND SIGNATURE 30
8.1 Declaration and Signature 30

LIST OF TABLES

Table 2.1 Previous Mining Titles and Former Authorizations Relating to the km 550 JBR Quarry 4
Table 2.2 Forestry plant communities present within the BEX 1769 boundary 11
Table 2.3 Protection Status of the Bird Species at Risk Potentially Present in the km 550 JBR Quarry Area 13
Table 3.1 Summary of proposed quarry exploitation and deforestation areas 18

LIST OF MAPS

Map 2.1 Regional location of the km 550 JBR quarry 5
Map 2.2 General development plan of the km 550 JBR quarry 6
Map 2.3 Neighbouring natural environment of the km 550 JBR quarry 8

LIST OF APPENDICES

Appendix 2.1 Copy of the Exclusive Lease to Mine Surface Mineral Substances (BEX No. 1769; in French)
Appendix 2.2 Responses of the MELCC and the MFFP to the Requests for Information Formulated to the CDPNQ (in French)
Appendix 2.3 Ecoforest Stands According to the Northern Québec Vegetation Mapping Data (MFFP, 2017) and Photo-interpretation of the ESRI Image (in French)
Appendix 4.1 Minutes of the Regular Meeting of the EIJBRG of March 3, 2016 and SDBJ Presentation at the Regular Meeting of the EJBRG of May 30, 2019
Appendix 4.2 Letter of Invitation Addressed to the Chief of the Chisasibi Community and Document Summarizing the Activities to be Performed at the Quarry at km 550 of Route de la Baie-James

1 APPLICANT'S IDENTIFICATION AND CONTACT INFORMATION

1.1 Promoter's identification

Name:	Société de développement de la Baie-James (SDBJ)
Civic address:	110 Boulevard Matagami P.O. 970
	Matagami, Québec J0Y 2A0
Postal address (if different):	
Phone:	819-739-4717
Fax:	819-739-4329
E-mail:	etagho@sdbj.gouv.qc.ca
Project Officer:	Émil Tagho, Eng., MBA Vice-President of Infrastructure, Société de développement de la Baie-James
Mandatory: Québec Enterprise Number (NEQ) from the Québec Enterprise Register	Not applicable

Since the applicant is not a municipality, no resolution of the municipal council is attached to this application.

1.2 Identification of the Consultant Mandated by the Promoter

Name:	Consortium Norda Stelo/Stantec
Civic address:	1032, 3e Avenue Ouest Val-d'Or QC, Canada J9P 1T6
Postal address (if different):	
Phone:	418-654-9696 poste 28833
E-mail:	catherine.vallieres@norda.com
Project Officer:	Catherine Vallières, M. Sc., biologist Project Officer – Environment, Consortium Norda Stelo/Stantec
Mandatory: Québec Enterprise Number (NEQ) from the Québec Enterprise Register	3373097636

1.2.1 Description of the Mandate

The repair work on James Bay Road (now referred to as Billy-Diamond Road) is planned in two (2) phases: from 2014 to 2017 and from 2018 to 2021.

In September 2017, the Norda Stelo/Stantec Consortium received the mandate from SDBJ to prepare the plans and specifications for the 2018 to 2021 program and to carry out other related mandates. The related mandates mainly include the preparation and presentation of applications for authorization, leases and permits from various regulatory authorities concerned (MELCC, MFFP, MPO, MERN).

The objective of this application is to obtain a notice of exemption under section 154 of the *Environment Quality Act* (EQA) for the following activity:

- Extension and operation of a quarry and of a bituminous concrete plant situated at km 550 of James Bay Road.

2 PROJECT LOCATION AND SCHEDULE

2.1 Identification of the Project and its Activities

As illustrated in Map 2.1, the projected quarry and bituminous concrete plant[1] are situated at kilometre 550 of James Bay Road (now referred to as Billy-Diamond Road), in the MRC of Jamésie (991), in the territory of the Eeyou Istchee James Bay Regional Government (1516), in the Harricana-Nord management unit (106) and in the Nord-du-Québec administrative region (10), Registration Division of Sept-Îles. Hereinafter, the quarry will be referred to as " km 550 JBR quarry".

The approximate central geographic and planimetric coordinates of the quarry are as follows:

LAT/LONG (degrees, min, sec.)	UTM zone 18 (NAD83)
53°21'26.78"N 77°32'25.72"W	330 991 mE 5 914 726 mN

The site is not subdivided and is located on Category III public lands within the meaning of the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA).

SDBJ holds an exclusive lease to mine surface mineral substances (BEX 1769), for which the validity period extends from November 20, 2019 to November 19, 2029. The limits of this mining lease (BEX), which match the coordinates of the proposed operating area, are shown on Map 2.2. A copy of this lease is attached to Appendix 2.1.

It is important to mention that the site concerned by this application constitutes a former quarry where material was previously extracted in November 2004 and where material reserves are still stockpiled today. The exploitation of this quarry was then subject to non-exclusive leases for the exploitation of surface mineral substances (BEX) and authorization for extraction without a lease (ASB) as well as authorizations under article 22 of the *Environment Quality Act* (EQA). Table 2.1 contains the available information regarding previous mining titles and authorizations.

[1] Note that this plant will be under the complete responsibility of the contractor, which will have to obtain all the necessary authorizations to operate it.

Table 2.1 Previous Mining Titles and Former Authorizations Relating to the km 550 JBR Quarry

No.	Validity dates (dd/mm/yyyy)	Leassee	Notes
Previous authorizations			
7610-10-01-85009-00 1124363	Delivered 3/05/1996, modified 8/08/1996	SDBJ	
7610-10-01-85009-00 1124363	Modified 15/11/2002	SDBJ	Crushing and screening plant
Previous mining titles			
BNE 24050	09/01/2008 – 31/03/2019	SDBJ	
ASB 578	05/07/2002 – 31/12/2006	SDBJ	
ASB 310	09/04/1996 – 30/09/1996	SDBJ	

Note that an application for authorization under section 22 of the *Environment Quality Act* (EQA) and section 3 of the *Regulation respecting sand pits and quarries* will be submitted to the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) after this application for an attestation of exemption from the evaluation and review procedure under section 154 of the EQA. Likewise, an application for a forestry permit (other purposes) will be filed with the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

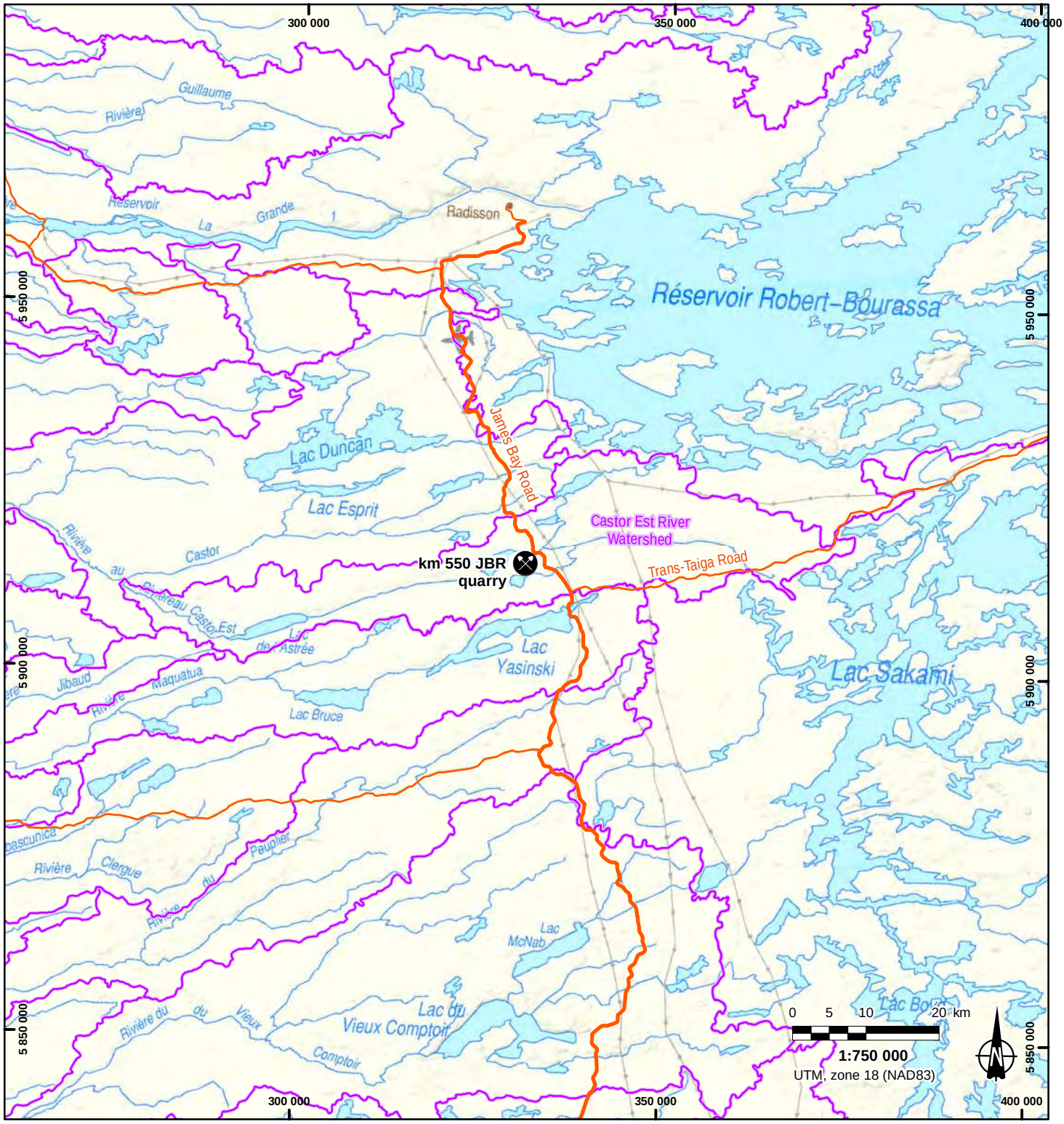

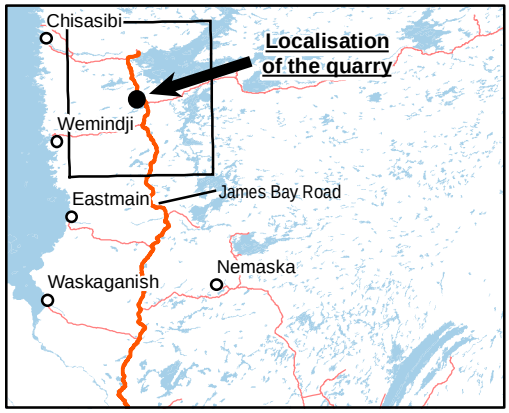

Watershed limits

Emplacement: Q:\115726.007\200-CONTENU\26-GeomatiqueDonnees\MXD\115726-007-600_Map2-1_Loc_quarry km550 RBJ_201201va.mxd

Société de développement de la Baie-James

Operation of a quarry at km 550 of James Bay Road

Application for exemption under section 154 of the EQA

Regional location of the km 550 JBR quarry

115726-007-600_Map2-1_Loc_quarry km550 RBJ_201201va.mxd

Base map : Jamesie.tif & Hudsonie.tif

December 2020

Map 2.1

CONSORTIUM NORDA STELO Stantec
1032, 3e avenue, Val d'Or, QC, J9P 1T6

Prepared : SCL Drawn : YR Verified : CV

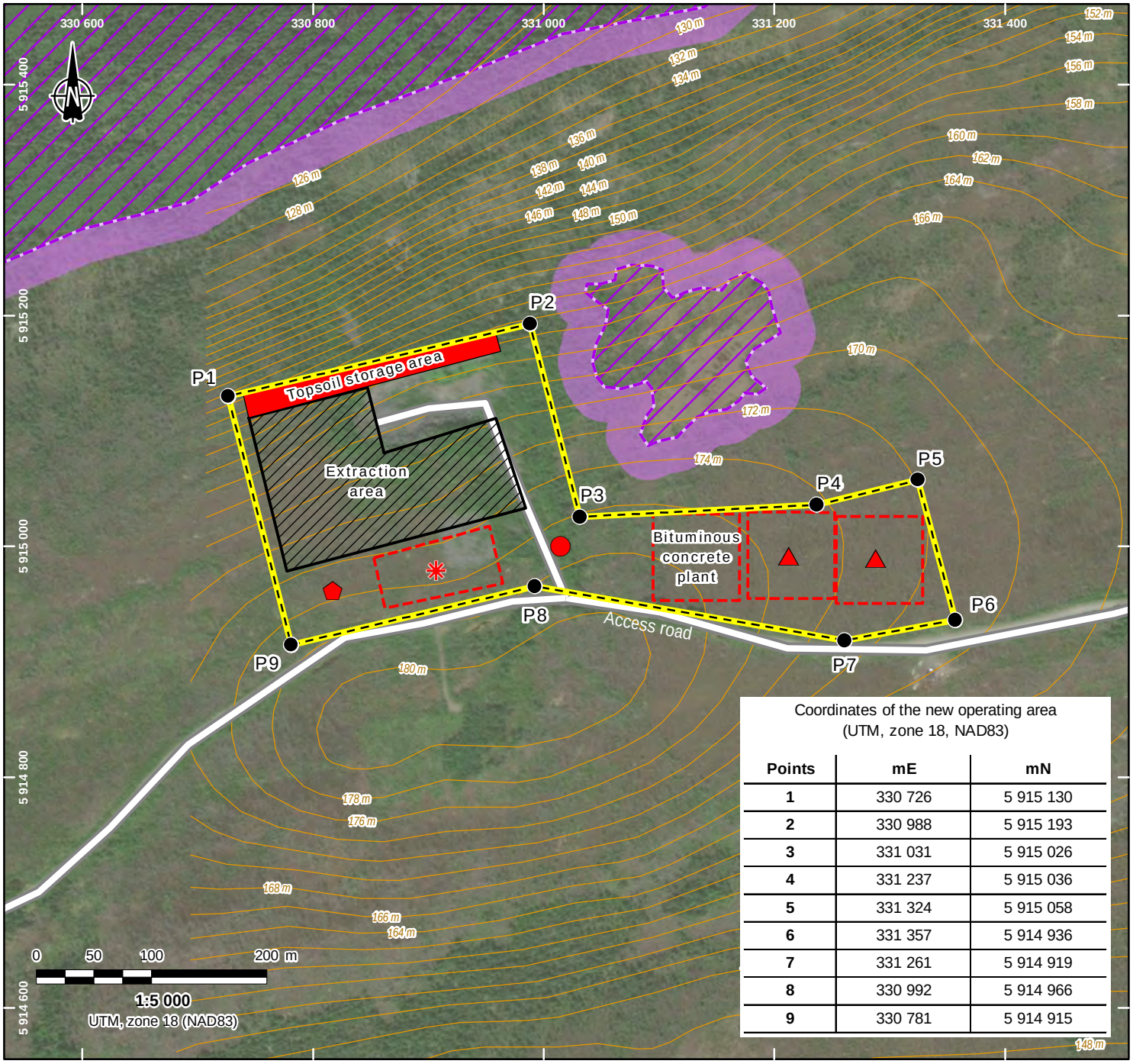

Coordinates of the new operating area
(UTM, zone 18, NAD83)

Points	mE	mN
1	330 726	5 915 130
2	330 988	5 915 193
3	331 031	5 915 026
4	331 237	5 915 036
5	331 324	5 915 058
6	331 357	5 914 936
7	331 261	5 914 919
8	330 992	5 914 966
9	330 781	5 914 915

Limit of the operating area (BEX 1769) (91 310 m²)

Potential wetland *(Norda, 2020)*

Buffer area (30 m)

Types of layout

Other development *

Topsoil storage area *

Extraction area (22 859 m²)

Approximate location of the equipment

Stockpile of produced material

Loading site

Unloading site

Screen/crusher (proposed)

** For information only, not to scale.*

Société de développement de la Baie-James

Operation of a quarry at Km 550 of James Bay Road

Application for exemption under section 154 of the EQA

General development plan of the km 550 JBR quarry

115726-007-600_Map2-2_quarry km550 RBJ_201201vd.mxd
Base map : ESRI, DigitalGlobe, 2013
December 2020

Map 2.2

CONSORTIUM NORDA STELO Stantec
1032, 3e avenue, Val-d'Or, QC, J9P 1T6

Prepared : SCL Drawn : YR Verified : CV

Emplacement: Q:\115726.007\200-CONTENU\26-GeomatiqueDonnees\MXD\115726-007-600_Map2-2_quarry km550 RBJ_201201vd.mxd

2.2 Description of the Site Covered by the Project

Map 2.2 presents the general development plan of the proposed quarry at km 550 of James Bay Road while the natural environment found around the projected quarry is shown on Map 2.3.

2.2.1 Biophysical Environment

2.2.1.1 Regional Context

According to the Québec ecological frame of reference (Li *et al.*, 2019[2]), the site is located in the low hills of La Grande River (H), in the natural region of the lowlands of Lake Duncan (H03), in the physio-geographic area of the coastal plain of Lake Duncan (H0302) and in the ecological district of the indented plain of Lake Yasinski ((H030207)

The climate of the region is subpolar and is characterised by a short growth season, as well as moderate precipitations (Li *et al.*, 2019). The structural tectonic depression of La Grande River and the Robert-Bourassa and the La Grande 3 hydroelectric reservoirs characterise the territory surrounding the km 550 JBR quarry (Li *et al.*, 2019).

The km 500 JBR quarry is located in the Superior geological province and, more specifically, in the Yasinski Group of the Neoarchean Era, which is composed of mafic volcanic rocks and intermediaries including basalt, andesite and volcaniclastic rocks (MERN, 2018[3]).

Near the coast of James Bay, the undulating plain has been filled in by marine deposits dotted with peatlands and associated with rocky mounds to which cling to coastal sands and gravels (Li *et al.*, 2019).

---

2 Li, T., J.-P. Ducruc, M.-J. Côté, D. Bellavance and F. Poisson, 2019. Les provinces naturelles : première fenêtre sur l'écologie du Québec. Québec, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la connaissance écologique, 24 p.

3 Ministère de l'Energie et des Ressources naturelles (MERN). 2020. Géologie du socle. Dataset available on the Données Québec website [https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/geologie-du-socle]

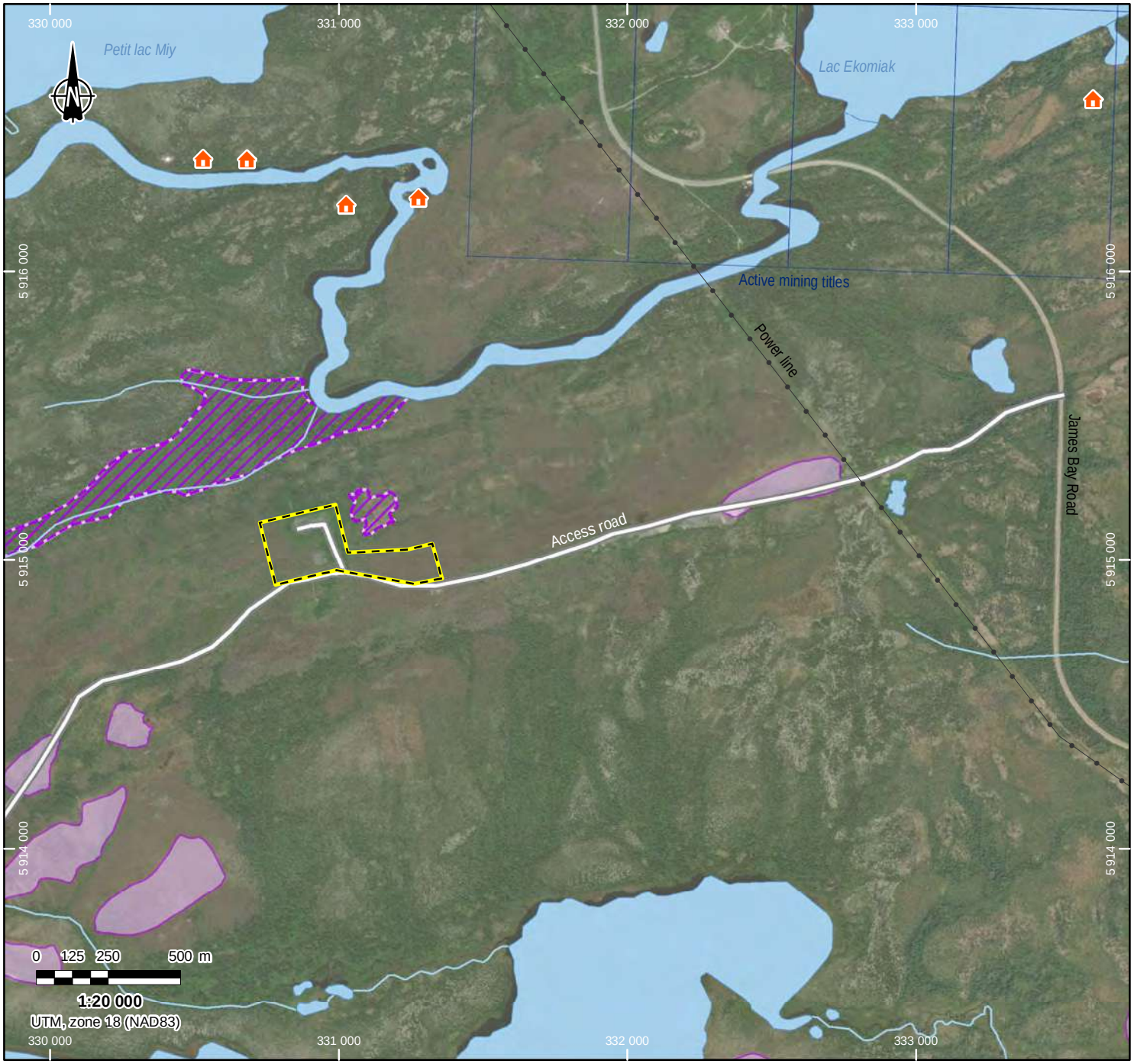

Limit of the operating area (BEX 1769) (91 310 m²)

Naturals constraints

- Potential wetland *(MELCC, 2019)*
- Other potential wetland *(Norda, 2020)*
- Resort leases *(MERN, 2020)*
- Active mining title (claim) *(SIGEOM, 2020)*
- Power line

Société de développement de la Baie-James

Operation of a quarry at Km 550 of James Bay Road

Application for exemption under section 154 of the EQA

Neighbouring natural environment of the km 550 JBR quarry

115726-007-600_Map2-3_MilNat_quarry km550 RBJ_201201vd.mxd
Base map : ESRI, DigitalGlobe, 2013
December 2020

Map 2.3

CONSORTIUM NORDA STELO Stantec
1032, 3e avenue, Val d'Or, QC, J9P 1T6

Prepared : SCL Drawn : YR Verified : CV

Emplacement: Q:\115726.007\200-CONTENU\26-GeomatiqueDonnees\MXD\115726-007-600_Map2-3_MilNat_quarry km550 RBJ_201201vd.mxd

More broadly, the study area is part of the spruce-lichen forest bioclimatic domain of the continuous boreal forest vegetation sub-zone. According to the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (2019[4] : [TRANSLATION] “The spruce-lichen forest domain occupies the entire taiga subzone, which extends from the 52nd to the 55th parallel. It is mainly distinguished from the spruce-moss forest domain by the low density of the forest cover. Black spruce, whose vegetative reproduction is favoured by the harsh climate and low precipitation, punctuates the mats of lichen. As for Balsam fir and Jack pine, they reach the northern limit of their range there. Fire has ravaged vast expanses in the spruce-lichen forest domain. “

It should be noted that the km 550 JBR quarry is located in an area heavily influenced by the cycle of fire regimes. Numerous recent burns of large barrens resulting from old fires also occupy significant areas (Li *et al*., 2019).

From a hydrographic point of view, the proposed quarry is located in the Castor River watershed, more specifically in the Castor Est River sub-watershed (Map 2.1), in the James and Hudson Bay hydrogeographic region (# 09).

No protected area listed in the Québec Register of protected areas[5] is present in the study area or within a 3 km radius of the proposed quarry. The protected area closest to the study site is the proposed Paakumshumwaau-Maatuskaau biodiversity reserve, which is located 16 km south of the km 550 JBR quarry.

2.2.1.2 Local Context

The km 550 JBR quarry is located approximately 3 km west of the James Bay Road. A gravel forest road provides access to the quarry site (Map 2.3). An old access road is also present to access the extraction area. The quarry has a face about 150 meters wide.

The information presented below comes from the available data, i.e. satellite images, the various ministry databases as well as the responses of the MELCC and the MFFP received following requests for information made to the Data Center on the natural heritage of the Quebec (CDPNQ; Appendix 2.2). No field survey has been carried out in this quarry. Map 2.2 shows the existing and planned developments within the quarry, while map 2.3 shows the surrounding natural environment.

---

4 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2019. Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec. Online [https://mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones-carte.jsp]

5 Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2020. Registre des aires protégées. Dataset available on the Données Québec website [https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/aires-protegees-au-quebec]

The km 550 RBJ quarry operating area is located approximately 310 m south of an unnamed river that connects Missisakegin and Ekomiak lakes (Map 2.3). Two unnamed streams connecting to the meander of the unnamed river are also present more than 145 m north of the quarry boundary (Map 2.3).

The water table is said to be more than 25 m deep from the natural ground level of the site. The current operating floor of the quarry is above the water table. Note that there are no plans to mine the site deeper than the current floor level.

According to the MFFP vegetation mapping data for Northern Quebec (2017[6], time coverage 2010-2013), the surface deposit present at the level of the km 550 RBJ quarry is undifferentiated till (type 1A).

The composition of the vegetation cover present within the BEX was determined by a forest engineer using data from the vegetation mapping of northern Quebec (MFFP, 2017) and photo-interpretation of most recent satellite images available for the sector (ESRI server; see the map attached in Appendix 2.3). According to the results of this analysis (Table 2.2), nearly half of the BEX area (48 %) is covered with a non-regenerated burn area resulting from a forest fire that occurred in 2011 (MFFP, 2017[7]). Part of the surfaces burned during this fire is covered with mixed regeneration (18 % of the BEX). In addition, it should be remembered that the site of the km 550 RBJ quarry has already been exploited in the past (last extraction in 2004) and that it was used as a reserve of materials thereafter. Thus, approximately 10 % of the environment present within the proposed exploitation area is already disturbed and almost free of vegetation (Table 2.2; DEF+GR). For the portion still forested in the heart of the BEX boundary, the dominant forest stand (17% of the BEX) is a mature mixed forest (95 years and over) likely dominated by black spruce and white birch.

6 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2017. Cartographie de la végétation du Nord québécois (couverture 2010-2013). Updated 2020. Dataset available on the Données Québec website [https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/vegetation-du-nord-quebecois]

7 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2017. Cartographie des feux de forêts. Updated 2020. Provided by the Forêts-Direction des inventaires forestiers (DIF) and the Direction de la protection des forêts (DPF). Dataset available on the Données Québec website [https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/feux-de-foret]

Table 2.2 Forestry plant communities present within the BEX 1769 boundary

Plant community	Area (ha)	Proportion of BEX
Cleared, anthropogenic environment (Défriché, milieu anthropique) (DEF)	0.2	2%
Unregenerated burn Brûlis non régénéré (BR)	4.42	48%
Gravel pit/quarry Gravière/carrière (GR)	0.71	8%
Mixed regeneration from burning Régénération mélangée issue de brûlis (Mr BR)	1.66	18%
Mixed regeneration from forestry Régénération mélangée issue de coupe (Mr CT)	0.46	5%
Mature mixed forest Forêt mélangée mûre (M m)	1.59	17%
Mature coniferous with 25 to 40 % moss density Résineux mûr de densité 25 à 40% à mousses (R Bm M)	0.1	1%
Total	**9.14**	**100%**

Wetlands

According to the mapping of potential wetlands in Quebec (MELCC, 2019[8]), no wetland or water environment is present within the limits of the BEX (Maps 2.2 and 2.3). According to MELCC (2019) data, the closest wetlands are located approximately 600 m east of the proposed quarry (open bog), along the existing access road, and more than 700 m west of the quarry (undefined wetlands and open fen; Map 2.3). According to an analysis of available satellite images (photointerpretation) and topographic contours, the presence of two wetlands is considered probable in the vicinity of km 550 RBJ quarry, i.e. an open peatland (undefined) more than 40 m to the west and north of the operating area boundaries and a permanent watercourse riparian swamp approximately 170 m north of the operating area boundaries (Maps 2.2 and 2.3). Thus, the requirements of article 15 of the *Regulation respecting quarries and sand pits* are met, namely to maintain a minimum distance of 30 m between the quarry and any lake, stream with regular flow, shrub swamp bordering one of these environments, marshes or open bogs.

[8] Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2019. Cartographie des milieux humides potentiels du Québec (CMHPQ). Provided by the Direction de la connaissance écologique (DCE). Updated 2020. Dataset available on the Données Québec website [https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/milieux-humides-potentiels]

Special Status Plant and Wildlife Species

The MELCC and MFFP responses to the requests for information transmitted to the CDPNQ in November 2020 in order to know the occurrences of threatened, vulnerable or likely to be so designated flora and fauna species in the project study area are attached in Appendix 2.2. According to the MELCC, the CDPNQ database does not contain any mention of special status plant species in the area surrounding the quarry.

The telemetric data currently in the MFFP's possession suggests that woodland caribou (*Rangifer tarandus* caribou, forest ecotype) is not present in the area around the km 550 JBR quarry (Appendix 2.2). However, this telemetric data confirms the sporadic presence between November and May of the migratory caribou (*Rangifer tarandus* caribou, migratory ecotype; Leaf River Herd) in the study area (3 km radius from the quarry). This was documented between 2010 and 2016, with 627 positions of the migratory caribou within 3 km of the quarry. It should also be noted that new telemetric positions (November 2020) of migratory caribou have been recorded less than 5 km from the project site. Considering the past patterns of movement of migratory caribou, the study area is likely to be part of their winter habitat, but it does not seem to be a zone that is particularly important for this species. As such, the exploitation of the km 550 JBR quarry should not have a significant impact on this species.

According to the available data on the Atlas des oiseaux nicheurs du Québec website (2020)[9], the special status bird species observed in the km 550 JBR[10] quarry area are the bald eagle (*Haliaeetus leucocephalus*), the common nighthawk (*Chordeiles minor*), the sand martin (*Riparia riparia*), the olive-sided flycatcher and the rusty blackbird (*Euphagus carolinus*). To these species, the MFFP adds the potential presence of the short-eared owl (*Asio flammeus;* Appendix 2.2). Table 2.3 specifies the provincial and federal protection status of these species.

Given the available habitats at the km 550 JBR quarry and the habitat preferences of these species, the probability that the bald eagle, the short-eared owl, the sand martin, the olive-sided flycatcher and the rusty blackbird may nest at this location is considered low, even nil. However, the common nighthawk breeds in a wide range of open and partially open environments, particularly clearings and burned areas, meadows, bogs and naturally rocky or sandy environments, and disturbed areas (COSEWIC, 2018[11]). The open environments (bare soil and old burns) found in the proposed operating area are suitable

---

9 Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (AONQ). 2020. Résultats de l'Atlas. Online. [https://www.atlas-oiseaux.qc.ca/donneesqc/datasummaries.jsp?lang=fr] Page consulted October 15, 2020.

10 The data presented for the Km 550 JBR quarry is that available for the blocks of parcels 18 UE and 18 UD.

11 COSEWIC. 2018. COSEWIC Assessment and Status Report on the Common Nighthawk (*Chordeiles minor*) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa, vii + 49 p. (http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=En&n=24F7211B-1).

nesting habitats for this species. However, the density of common nighthawk in the region is probably low because the km 550 JBR quarry is located at the extreme north of this bird's known range. The nesting period of the common nighthawk in Québec extends from May 28 to August 2 according to Rousseu and Drolet (2015)[12]. Therefore, special attention will need to be given to the presence of the species in the sector during the development and operation of the quarry. The mitigation measures that will be put in place in order to minimize the project's impacts on the common nighthawk are specified in section 5.2.

Table 2.3 Protection Status of the Bird Species at Risk Potentially Present in the km 550 JBR Quarry Area

English name	Latin name	Status in Québec	Status in Canada	
			COSEWIC	Schedule 1 of the SARA
Common nighthawk	*Chordeiles minor*	SLDTV	Special concern	Threatened (status under review)
Sand martin	*Riparia riparia*	-	Threatened	Threatened
Short-eared owl	*Asio flammeus*	SLDTV	Special concern	Special concern
Bald eagle	*Haliaeetus leucocephalus*	Vulnerable	Not at risk	-
Olive-sided flycatcher	*Contopus cooperi*	SLDTV	Special concern	Threatened (status under review)
Rusty blackbird	*Euphagus carolinus*	SLDTV	Special concern	Special concern

Notes: SLDTV: species likely to be designated as threatened or vulnerable

2.2.2 Human Environment

The James Bay Road is used twelve months a year and serves for the movement of people (traditional users of the territory and vacationers), as well as for transportation of resources, equipment and merchandise related to the forest and mining industries and Hydro-Québec facilities. The operating area of the km 550 JBR quarry is located at least 2.2 km from James Bay Road, which complies with the requirements of section 18 of the *Regulation respecting sand pits and quarries* (minimal distance of 50 m).

[12] Rousseu, F. and B. Drolet. 2015. The nesting phenology of birds in Canada In: J. Hussell and D. Lepage. 2015. Nesting Calendar Query Tool Project NestWatch Études d'Oiseaux Canada / Bird Studies Canada. [Online] http://www.birdscanada.org/volunteer/pnw/rnest/. Page visited on August 4, 2020.

The proposed quarry is found on Category III lands, namely public lands on which the Indigenous peoples have hunting, fishing and trapping rights, without a licence and without a catch limit at all times, subject to the principle of conservation. It is part of hunting zone 22, of furbearing animal management unit (UGAF - Unité de gestion des animaux à fourrure) 94 and of the Vieux-Comptoir beaver reserve. According to available information, the proposed quarry is located on trapline VC06[13], for which the tallyman is Mr. Jimmy Kanatewat of Chisasibi community.

According to the open data of the Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) available on the GESTIM platform[14], the closest active mining rights to the BEX of the km 550 RBJ quarry are mining claims located approximately 1 km northeast of it.

No resort lease or Cree camp has been identified within a 600 m radius of each of the quarry. The closest resort leases to the quarry are located along the unnamed river more than 1 km north of the quarry.

The Radisson-Hervey-Junction power transmission line is located approximately 1.3 km from the western boundary of the BEX 1769.

2.3 Work Schedule

The preparatory work (brush clearing, deforestation, stripping, preparation of work areas, mobilization of equipment, etc.) is scheduled for March/April 2021 or when the required environmental authorizations have been obtained.

The beginning of operation and production of the quarry is planned for May 2021, at the latest. Respecting this timeline is a critical factor in the successful completion of the SDBJ road repair project. The main activities related to operation, i.e. blasting, crushing, screening, loading and production of hot mix asphalt, would be carried out on a spot basis up to 2026.

Aggregates will also be stockpiled to constitute reserves that can be used after 2026. Therefore, the materials will be loaded and used for spot road maintenance until the reserves are depleted.

The quarry will be closed at the end of operation and then reclaimed gradually, until depletion of the stockpiles of materials. A reclamation plan, including reduction of the quarry faces, grading of the soil and revegetation, is included in the application for authorization under section 22 of the EQA, which will be submitted soon to the MELCC.

---

13 Cree Mineral Exploration Board 2020. Tallyperson Traplines Map. Online [http://cmeb.org/index.php]

14 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). 2020. Gestion des titres miniers (GESTIM PLUS). Online [https://gestim.mines.gouv.qc.ca/]

It should be noted that BEX 1769 expires on November 19, 2029 and that, under section 216 of the *Mining Act*, before the expiration date of the lease, the SDBJ "shall remove all the property and any extracted surface mineral substances from the parcel of land subject to the lease. Once the time is expired, the property and mineral substances remaining on land of the domain of the State shall, of right, form part of the domain of the State and may be removed by the Minister at the expense of the holder of the mining right".

2.4 Location Plan

Map 2.1 shows the regional location of the km 550 JBR quarry, while Map 2.2 presents the general development plan of the projected quarry and Map 2.3 shows the neighbouring natural environment.

3 GENERAL PRESENTATION OF THE PROJECT

3.1 Project Title

Extension and operation of a quarry and a hot mix asphalt plant located at km 550 of James Bay Road (Northern Québec).

3.2 Subjection

In accordance with section 154 of the EQA, any project proponent wanting to carry out a project in a northern region[15] which is neither subject to (Schedule A of the EQA) nor specifically exempted from the environmental assessment procedure (Schedule B of the EQA) is considered to be in the "grey zone" and must first apply for a certificate of exemption to the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). The operation of a bituminous concrete plant and the extension of a quarry are both activities located in the grey zone.

3.3 Summary Description of the Project and the Performance Variants

3.3.1 Comparative Analysis of the Variants

The km 550 JBR quarry was chosen because it had already been exploited in the past, an access road is already constructed and because it is located close to worksites for the reconstruction of culverts between km 500 and 620 of the Bay James Road, which will considerably reduce transport time and the impacts associated with truck movements.

The detailed site-specific delimitation process of the km 550 JBR quarry's operating area was inspired by the directives of the EQA *Regulation respecting compensation for adverse effects on wetlands and bodies of water*. Thus, the first two (2) stages of the "Avoid-Minimize-Offset" sequence were considered during the design of the project, even if, in principle, no offset is required beyond the 49th parallel North. In this spirit, the area to be uncovered (blasted) and the proposed operating area comply with the following three (3) criteria:

- No encroachment on wetlands and bodies of water;
- It contains the required volumes of materials;
- It presents sufficient space for efficient and safe operation of the machinery.

[15] Territory subject to the *Agreement concerning James Bay and Northern Québec*; south of 55th parallel.

3.3.2 Summary Description of the Project

Quarry

This application for attestation of exemption concerns the expansion of a quarry located at km 550 of the James Bay Road (JBR; Map 2.1 to 2.3) for which the extraction area is 22, 858 m^2 and the operating area is 91,310 m^2 (Table 3.1; Carte 2.2).

Table 3.1 presents the detailed areas of the projected extraction and operating. The areas to be stripped and deforested for the surfaces other than the extraction areas are conservative and indicative because it will be up to the contractor to define their actual needs at the start of operation of the quarries. Note that these two quarries will be operated at least 5 m above the water table.

The volume of materials available within the extraction areas is estimated at 114,290 m^3 (Table 3.1). The projected maximum extraction rate is 100,000 m^3/year. It is therefore planned to operate the quarry progressively until the BEX expires in 2029 or until depletion of the available mineral resources within the authorized limits.

After extraction of the materials by blasting, they will be crushed and screened to produce aggregates of different sizes (gravel classes MG 20, MG 56 and/or MG 112, and clean stone), which will be stored in dedicated piles. Depending on the needs, the aggregates will be loaded and used for road maintenance, on a spot basis until depletion of the materials in reserve or the expiry of the BEX.

When required, a tank truck will be present on the site temporarily to meet the machinery's fuel needs (diesel, gasoline).

Table 3.1 Summary of proposed quarry exploitation and deforestation areas

Characteristic	km 550 JBR quarry
Current state	
Surface area operated previously (former extraction area)	6,678 m²
Surface area already stripped (extraction area + other surfaces)	8,501 m²
Submits application for exemption	
Total surface area of the operating area (including the extraction area)	91,310 m²
Surface area of the extraction area (extraction/blasting area)	22,858 m²
Surface area to be stripped/deforested within the extraction area	22,858 m²
Estimate of the surface area to be stripped/deforested for the other operating surfaces*	59,951 m²
Mean extraction thickness	5 m
Maximum extraction thickness	10 m
Theoretical total volume of aggregate available (loose volume)	114,290 m³
Maximum annual extraction volume	100,000 m³

** The size of the areas to be stripped and deforested for the other surfaces are estimates, because they will be evaluated by the contractor. These areas include, among others, the crushing, screening and storage areas of the materials and the machinery parking areas. Note that the topsoil storage area will be deforested, but not stripped.*

Map 2.2 shows the proposed development plan of the quarry. The sequence of proposed activities on the site is as follows:

Preparatory Phase

- Delimitation by surveying of the area to be operated;
- Brush clearing and deforestation at the required locations (if required);
- Correction of the existing access road, if required;
- Stripping and set-aside of organic soils and woody debris within the operating area (for future use during reclamation);

- Development of the zone of the operating area for crushing, screening, reserve piles and machinery parking;
- Mobilization of equipment (site trailers, crusher, screens, etc.).

Operational Phase

- Drilling and blasting for exploitation of materials in the extraction area;
- Crushing, screening and stockpiling of material reserves;
- Direct loading of materials into trucks for transport to the road repair sites, or to the mobile bituminous concrete plant and then to the work sites.

Progressive Reclamation Phase

- Rehabilitation of the excavated area and the working face of the quarry (reduction of the quarry face, guaranteeing stability of the slopes);
- Grading of the organic soils in reserve;
- Replanting with species adapted to the environment.

Mobile bituminous concrete plant

The location sought for the mobile bituminous concrete plant is situated in the eastern part of the quarry operating site, along the access road (map 2 in Appendix 2).

The plant will be transported to the quarry site from southern Québec by truck. The used oils and empty bitumen containers will be taken in charge by the contractor and transported offsite to be entrusted to a company authorized to manage this type of waste.

At the present time, it is not possible to provide technical details on the type of plant that will be deployed, given that this application seeks to reserve a site for the use of a contractor who has not been selected yet. The contractor will be responsible for the plant's regulatory compliance. Thus, they will have to obtain a departmental authorization under section 22 of the EQA or a declaration of conformity under section 31.0.6 of the EQA, if applicable. Apart from the crushed rock from the quarry, it is possible that recycled leveling materials will also be used as inputs in the production of new bituminous concrete.

In addition to the mobile bituminous concrete plant, the standard equipment will be used for crushing, production, loading and transport of material.

Once the paving work is completed, the plant will be dismantled, and the empty bitumen containers will be compressed and placed in containers to be shipped south for recycling. The site will be graded, as needed, with clean aggregates, and the site will be remediated after ensuring the absence of soil contamination.

3.4 Project Objectives and Justification

James Bay Road was constructed in the early 1970s in the context of development of major hydroelectric projects that marked the region during that period. Over 45 years later, the road connecting Matagami to Radisson requires major repair work. Since 2015, SDBJ has launched various projects with the aim of improving the safety and comfort of road users. These projects will continue until 2021 and thus will benefit several Cree communities for whom James Bay Road remains the only road link connecting the communities with each other and assuring a link to southern Québec.

In general, the work involves repair of pavements, reprofiling of embankments, installation of guard rails at the required locations, maintenance of bridges and complete replacement of hundreds of culverts. In 2021-2022, more specifically, SDBJ plans to perform the following work:

- Complete replacement of 39 deficient culverts;
- Repair of 60 km of pavement between km 320 and 380 on James Bay Road;
- Upgrade to standards, supply and installation of guard rails between km 320 and 380 and at some culvert sites between km 500 and 620;
- Brush clearing and deforestation (road approaches, small areas mainly concerning the culvert ends and the quarry, if applicable).

As in the case of the road repair work of previous years, the needs for aggregates (gravel classes MG 20, MG 56 and MG 112) and clean stone will be assured by local quarries situated in proximity of James Bay Road and anticipated projects.

3.5 Related Activities

Development of a quarry access road is not proposed, because it already exists (Maps 2.2 and 2.3). If changes or remedial works have to be made, they must comply with requirements of the *Regulation respecting the sustainable development of forests in the domain of the State* (RSDF).

4 PUBLIC INFORMATION AND CONSULTATION PROCESS

4.1 Information and Consultation Activities Performed

For the past four years, SDBJ has worked in partnership with the Eeyou Istchee James Bay Regional Government (EIJBRG) to inform the different Cree communities located in its territory. The following outlines the many means deployed to inform the local populations and other community stakeholders about the conditions of the James Bay Road repair program:

- March 23, 2016: Presentation by SDBJ at the 14th regular meeting of the EIJBRG. The members present,in particular, were the Grand Chief of the Cree Nation, the Chiefs of all the Cree communities in the region, and the elected officers of the Jamesian towns and localities:
  - Point 3 of the minutes (see Appendix 3.1) reports on this presentation.
- November 22, 2017: Presentation at the regular meeting of the EIJBRG Board of Directors:
  - See the video presentation of November 22, 2017, available on-line[16] (starting at 19:20).
- May 30, 2019: Presentation at the regular meeting of the EIJBRG Board of Directors:
  - SDBJ's representatives were able to answer the members' questions concerning the work required on James Bay Road and the Chisasibi Road. See the presentation attached to Appendix 3.1.
- May 28, 2020: Presentation at the regular meeting of the EIJBRG Board of Directors:
  - SDBJ's representatives were able to answer the members' concerns, particularly with regard to the management of COVID-19 during the construction season and work progress. Representatives of the SDBJ have also expressed their intention to hold consultation meetings with Cree communities (concerns regarding the works and the exploitation of quarries). On this occasion, the Jamesians representatives also expressed their interest in also being met;
  - Point 6 of the minutes (see appendix 3.1) reports on this presentation.
- Annually: Filing by SDBJ of applications for attestation of exemption for operation of quarries and bituminous concrete plants to the Provincial Administrator of the James Bay and Northern Québec Agreement (Deputy Minister of the Environment and the Fight Against Climate Change):

16 https://livestream.com/accounts/8792434/events/7944330/videos/166310195

- On the occasion of analysis of the applications by the Evaluating Committee (COMEV), Indigenous consultations were held;
- The preliminary information related to the projects is published on the COMEV website;[17]
- Once issued, the attestations of exemption are published in the MELCC Environmental Assessment Register.[18]

- In 2017, 2018 and 2019: SDBJ participation in "Journée des donneurs d'ordre et des fournisseurs" (Clients and Suppliers Day) organized by Société du Plan Nord, in Chibougamau:
  - On these occasions, the regional businesses, including the Indigenous businesses, were met and the project was presented. The employment and contract opportunities were also disclosed;
  - The project was well received each year by the Indigenous communities.
- In 2020:
  - Requests to hold a meeting have already been sent to the Waswanipi, Waskaganish and Chisasibi communities in order to discuss of the operation of the quarries located at km 35.5, km 305 and km 393 of the James Bay Road. Documents briefly describing the anticipated phases of preparation, operation and reclamation of each of the quarries were attached to the letters for the purposes of fully informing the communities;
  - In addition, the CEO of the SDBJ, Mr. Alain Coulombe, was invited by the community of Wemindji to participate in its 2020 general assembly. Once again, this will be an opportunity for the SDBJ to present the rest of the James Bay road repair project and collect local concerns.

SDBJ is aware that the operation of the quarry and the bituminous concrete plants may raise legitimate concerns and wishes to act in complete transparency. For this purpose, SDBJ's representatives intend to meet the Chisasibi community representatives soon to inform them about the operating and reclamation methods projected for the specific case of the quarry at km 550 of James Bay Road. A letter of invitation to meet SDBJ will be sent shortly to the Chief of the Chisasibi community, Mrs. Daisy House Lameboy, by Mr. Alain Coulombe, CEO of SDBJ. This letter is attached to Appendix 4.2.

By way of introduction for the designated representative, SDBJ produced an initial document that briefly describes the anticipated phases of preparation, operation and reclamation of the quarry, intended for the responsible persons so that they can formulate comments or questions during the meeting. This description, which will be attached to the letter of invitation, is also found in Appendix 4.2.

---

17 https://comev.ca/projets/

18 http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/projet-sud.htm

5 DESCRIPTION OF THE MAIN ISSUES AND APPREHENDED IMPACTS OF THE PROJECT ON THE RECEIVING ENVIRONMENT

5.1 Description of the Main Issues of the Project

The environmental and social issues of the development and operation of the km 550 JBR quarry are limited, all in all, considering the small scope of the project (spatial and temporal) and the remote environment in which it is located.

Regarding the environmental components, the main issues identified are:

- Protection of wetlands and bodies of water;
- Protection of soil and groundwater;
- The potential presence of special status wildlife species;
- Dust emissions;
- The risks of leaks or accidental spills of petroleum products.

Concerning the components of the human environment, the issues identified are those related to land occupancy and use of natural resources by the Indigenous peoples, management of noise from the quarry and, indirectly, the efficient operation of the SDBJ road repair project. The presence of archaeological sites in the area of the proposed quarry is not known. Specific measures nonetheless will be deployed in case of chance discoveries (see next section).

The operation of the quarry will allow production of aggregate, the quality and quality of which will allow the undertaking, at a fair price and within the required time, of the necessary maintenance work on the James Bay Road. Everything will be done for the benefit of the various road users. The proximity of the quarry to the work site allows reduction of trucking time, which has an influence not only on the operating costs, but also on the safety of the road users during the work.

5.2 Description of the Apprehended Impacts of the Project on the Receiving Environment

The following text presents the impacts that operation of the projected quarry could have on the receiving environment and the mitigation measures that will be implemented to minimize these impacts. Note that mitigation measures for the protection of fauna, flora or the human environment could be required when issuing the MFFP forest intervention permit or the authorization under section 22 of the EQA of the MELCC.

In addition, it is relevant to mention that the preliminary plans and specifications of the SDBJ project include a special specification “185 - Protection de l’environnement” (Protection of the environment), with which the contractor is required to comply for all of the work, including operation of the quarries, which must comply, in particular, with the authorizations obtained (under section 22 of the EQA and OPL) and the “Cahier des charges et devis généraux” (General specifications) of the Ministère des Transports du Québec. In addition to the mitigation measures that will be an integral part of the application for authorization of the km 550 JBR quarry, Specification 185 contains the following items:

- Production of an environmental protection plan prepared by the contractor (to be validated by the site supervisor);
- Control of erosion, sediment transport and runoff water;
- The actions to be taken to prevent petroleum product leaks or spills and the actions to be take in case of an accidental spill;
- Management of excavation materials and hazardous residual materials;
- An emergency response plan.

5.2.1 Physical Environment

5.2.1.1 Dust Emissions

To minimize dust emissions, the quarry will be operated in accordance with the requirements of section 27 of the *Regulation respecting sand pits and quarries,* which stipulates that:

> *“Particle emissions from equipment used in a quarry or sand pit, such as a crusher, a dryer, a screen, a conveyor, a grinder, an elevator, a hopper or a borer, and from the transfer, fall or handling of materials carried out in a quarry or sand pit must not be visible more than 2 m from the emission source.*
>
> *In addition, the operator of the quarry or sand pit must establish mitigation measures to prevent particle emission from materials stored and from traffic and parking areas and private access roads to that quarry or sand pit. “*

In case of need, water will be used to sprinkle the access roads to reduce the dust raised by truck traffic.

5.2.1.2 Protection of Soil and Groundwater

The operation of the quarry involves risks of soil and groundwater contamination. Indeed, the use of machinery can lead to leaks of petroleum products or other fluids. Moreover, the use of explosives can lead to the release of nitrate nutrients into the environment. To minimize the risks of leaks from machinery, it will be inspected to ensure it is in good working order. In addition, containment and recovery

kits for petroleum products and other liquid hazardous materials will have to be available and easily accessible at the site of the quarry to contain any leak or spills of petroleum products or other fluids.

Moreover, the quarry will be operated above the water table, which reduces the risks of groundwater contamination.

5.2.2 Biological Environment

5.2.2.1 Wetlands and Bodies of Water

By applying the vision of the EQA's "Avoid-Minimize-Offset" sequence, any encroachment on wetlands and bodies of water completely, as well as on the applicable protection areas (e.g. 30 m around open bogs), has been avoided. Thus, no loss of ecological function of wetlands or bodies of water is anticipated following the development and operation of the km 550 JBR quarry.

If needed, sediment barriers will be deployed around work areas to avoid any transport of sediments and contaminants outside the operating area of the quarry, and thus toward the wetlands and bodies of water present on the periphery of the operating areas. Where appropriate, the integrity of these sediment barriers will have to be inspected regularly and their installation must be reinforced as needed.

5.2.2.2 Vegetation

Deforestation and brush clearing will be limited to the surface areas necessary for operation of the quarry and stockpiling of materials. Identification of the deforestation areas, by marking, will have to be done before the felling work begins.

Whenever possible, deforestation and brush clearing shall be performed outside of the peak of the migratory birds' breeding season (at least 41% of the nesting species), which extends from May 23 to August 2 in nesting zone D7 (ECCC, 2018[19]).

5.2.2.3 Terrestrial Wildlife

The noise associated with operation of the quarry could occasion disturbances for the wildlife using the area, but no significant impact is anticipated on the woodland caribous, because the km 550 JBR quarry area is not considered to be a particularly important area for the species, according to the information received from the MFFP (Appendix 2.2).

[19] Environment and Climate Change Canada (ECCC). 2018. Nesting Periods Nesting Schedules https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/avoiding-harm-migratory-birds/general-nesting-periods.html

Concerning birds, and more specifically the common nighthawk, which is a special status species that nests on the ground on the barren sites, the preparation of the sites (deforestation and bush clearing, etc.) and the operation of the quarry could have negative impacts on them if these activities occur during the nesting period. The main risks are related to destruction and disturbance of active nests. It is important to mention here that bird nests and eggs are protected from disturbance or destruction under section 6 of the *Migratory Birds Regulations* and section 26 of the *Act respecting the conservation and development of wildlife.* Therefore, all the necessary precautions must be taken to avoid destroying or disturbing bird nests. For this purpose, the following mitigation measures will be implemented to minimize the risk of destruction of active bird nests in general:

- Whenever possible, deforestation shall be performed outside of the peak of the migratory birds' breeding season (at least 41% of the nesting species), which extends from May 23 to August 2 in nesting zone D7 (ECCC, 2018[20]);
- However, remain vigilant during performance of work outside this period to detect the eventual presence of active nests of species that nest early or late.

More specifically, the following measures will be applied to protect the common nighthawk nests that could be present in the open environments:

- Make the workers aware of the potential presence of common nighthawk nests on the ground in the barren sectors targeted by the work, mainly during that species' nesting period, which extends from May 28 to August 2 in Québec (Rousseu and Drolet, 2015[21].);
- In the event of discovery of a common nighthawk nest containing eggs or nestlings, the following measures will be applied:
  - All the disturbance activities in the nesting area will be stopped until nesting has ended (i.e. until the nestlings have permanently left the vicinity of the nest, which may last a few days or even more than a week, depending on the development stage);
  - Any nest found will be protected by a 200 m buffer zone until the nestlings have permanently left the vicinity of the nest;
  - In all cases, the nest itself will not be identified with flagging tape or other similar material, because this would increase the predation risk. If necessary, the flagging tape will be placed at the limits of the buffer zone.

---

[20] Environment and Climate Change Canada (ECCC). 2018. Nesting Periods Nesting Schedules https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/avoiding-harm-migratory-birds/general-nesting-periods.html

[21] Rousseu, F. and B. Drolet. 2015. The nesting phenology of birds in Canada In: J. Hussell and D. Lepage. 2015. Nesting Calendar Query Tool Project NestWatch Études d'Oiseaux Canada / Bird Studies Canada. [Online] http://www.birdscanada.org/volunteer/pnw/rnest/. Page visited on August 4, 2020.

The implementation of protective measures after discovery of a nest will be documented by the SDBJ, as will the effectiveness of these measures, i.e. whether the nest is abandoned or not. Monitoring the effectiveness of the protective measure will require visiting the nest, which must be done while minimizing its disturbance.

Regarding special status wildlife species in general, MFFP DGFa-10 requests that any observations of these species be reported to Nord-du-Quebec.faune.information@mffp.gouv.qc.ca, indicating the observer's name and contact information, the number of individuals observed, the date and the precise geographic coordinates.

5.2.3 Human Environment

5.2.3.1 Land Use and Use of Resources

Given the small area occupied by the quarry and its isolation, the impact of the presence and operation of the quarry on land use and use of resources is considered negligible. Moreover, the operation of this quarry has the objective of supplying the material required for the repair of the James Bay Road, which allows safer access to the territory.

5.2.3.2 Noise Nuisance

Because no camp or housing is found within a radius of 600 m or more of the projected quarry, no noise nuisance for the human environment is anticipated.

5.2.3.3 Archaeological Remains

In case of chance discovery of archaeological remains, the contractor will proceed with a complete stoppage of the work in the sector of the discovery and will inform SDBJ immediately. The contractor shall ensure that the archaeological goods and remains and kept in place. SDBJ will proceed with the required digs and inventories, as applicable, and they will be conducted by a duly mandated specialist. The site supervisor will inform the contractor the procedure to follow after receiving SDBJ's instructions. The work may resume only upon written notice from the site supervisor.

6 GREENHOUSE GAS EMISSIONS

6.1 Greenhouse Gas Emissions

The operation of the quarry and of the mobile bituminous concrete plant will have to comply with the air emission standards in force, particularly regarding the EQA, the *Regulation respecting sand pits and quarries,* the *Regulation respecting hot mix asphalt plants* and the *Clean Air Regulation.*

The presence on the site of mobile equipment used for the construction work will result in greenhouse gas emissions due to combustion of fossil fuels (diesel, gasoline) in the engines of this equipment. Blasting and operation of the hot mix asphalt plant will also lead to greenhouse gas emissions. The greenhouse gases likely to be emitted are carbon dioxide (CO_2), methane (CH_4) and nitrous oxide (N_2O). The fact that the quarry and the hot mix asphalt plant are located near the site of the repair work on Route de la Baie-James minimizes the trucking needs and consequently the greenhouse gas emissions.

The greenhouse gas emission sources for each phase of performance of the project are specified below.

- Brush clearing and deforestation:
  - Brush clearing, deforestation and woody residue transport equipment.
- Operation of the quarry and the hot mix asphalt plant;
  - Stripping of the surfaces with bulldozers and loaders;
  - Transport of overburden by transport trucks;
  - Drilling equipment;
  - Blasting of rock walls;
  - Loading of transport trucks;
  - Crushing and screening of materials;
  - Operation of the hot mix asphalt plant;
  - Loading of the asphalt trucks.
- Reclamation of the site:
  - Reduction of the quarry faces by blasting;
  - Transport by truck of overburden and organic soil set aside on the surfaces to be reclaimed;
  - Grading of soil by bulldozers and loaders;
  - Replanting with species adapted to the environment, which will necessitate transport trucks.

7 OTHER RELEVANT INFORMATION

The quarry at km 550 of the James Bay Road will be made available to the contractor who will be chosen to perform the work scheduled in 2021, but also for the subsequent years. However, it is important to specify that the SDBJ tender document also allow the contractor to obtain their supply of materials from quarries other than km 550 quarry, for which SDBJ will obtain environmental permits (MELCC, MERN, MFFP).

It is important to remember that the contractor who will win the call for tenders will be responsible for obtaining, at his own expense, all the environmental authorizations or declarations of conformity required for operation of the bituminous concrete plant.

8 DECLARATION AND SIGNATURE

8.1 Declaration and Signature

I, Catherine Vallières, M. Sc., Biologist, Project Officer, Environment, Consortium Norda Stelo/Stantec, represent that the documents and information provided in this preliminary information form are accurate to the best of my knowledge.

Any misstatement may result in penalties under the EQA. All the information provided will be an integral part of the application and will be published on the website of the Evaluating Committee (COMEV) or the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) and in the Registre des évaluations environnementales.

December 16, 2020

Catherine Vallières, M.Sc., Biologist
Project Officer, Environment

Date

APPENDIX 2.1

Copy of the Exclusive Lease to Mine Surface Mineral Substances

(BEX No. 1769; in French)

Gouvernement
du Québec

Le **MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**, dont le bureau est situé au 5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec) G1H 6R1, dûment autorisé en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), représenté par Mme Claude Barnard, directrice par intérim du développement et du contrôle et de l'activité minière de la Direction générale de la gestion du milieu minier, dûment habilité par l'article 3 de la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles par la Loi sur les mines, édicté par l'arrêté ministériel numéro 2009-006 publié dans la *Gazette officielle du Québec*, le 11 mars 2009, **en sa qualité de locateur.**

ET

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES, société constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James (RLRQ, chapitre D-8.0.1), dont le bureau est situé au 110, boulevard Matagami, C.P. 970, Matagami (Québec), J0Y 2A0, représentée par M. Jean Nouvellet, dûment habilité par une résolution du conseil d'administration de la compagnie adoptée le 11 décembre 2018, **en sa qualité de locataire**.

OBJET ET QUALIFICATION DES DROITS
NATURE JURIDIQUE DE L'ACTE

Le **locateur** loue au **locataire** qui accepte, par **bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface numéro 1769,** l'immeuble désigné ci-dessous, aux conditions prévues dans la Loi sur les mines et à celles fixées par règlement.

DÉSIGNATION DU BIEN
DESCRIPTION DU LIEU OÙ S'EXERCE LE DROIT

Un terrain situé dans la région administrative du Nord-du-Québec, circonscription foncière de Sept-Îles.

Ce terrain de forme polygonale est décrit en référant aux coordonnées UTM (du système de référence géodésique nord-américain 1983), pour chacun des sommets suivants :

...2

Point	Nord (m)	Est (m)	Zone
1	5 915 130	330 726	18
2	5 915 193	330 988	18
3	5 915 026	331 031	18
4	5 915 036	331 237	18
5	5 915 058	331 324	18
6	5 914 936	331 357	18
7	5 914 919	331 261	18
8	5 914 966	330 992	18
9	5 914 915	330 781	18

La superficie est de 9,1 hectares plus ou moins.

L'officier de la publicité des droits est requis d'établir au Registre des droits réels d'exploitation des ressources de l'État une fiche immobilière sous un numéro d'ordre puisqu'il s'agit d'une première inscription et vu l'absence de fiche antérieure.

Droits du locataire

Le bail donne au locataire le droit d'extraire et de commercialiser toutes les substances minérales de surface appartenant à l'État dans le terrain ci-dessous désigné, mais il ne donne pas droit au pétrole, au gaz naturel, ni à la saumure. Toutefois, l'extraction de sable, de gravier ou de pierre pour la construction ou l'entretien des ouvrages de l'État, est effectuée sans qu'il soit versé d'indemnité au locataire.

Le locataire peut transférer à un tiers ses intérêts dans le bail moyennant l'enregistrement au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers du Québec, d'une copie de l'acte attestant ce transfert et le paiement des frais fixés par règlement. L'acte non inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers du Québec est sans effet à l'égard de l'État.

Durée

Le présent bail est accordé pour une période de dix ans, à compter du 20 novembre 2019. Il se terminera donc le 19 novembre 2029

...3

Charges et conditions

1) Loyer :

   La Société de Développement de la Baie-James est exemptée du paiement du loyer en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie-James.

2) Respect des conditions d'exercice :

   Le locataire doit respecter les conditions d'exercice du bail fixées par la Loi sur les mines et son règlement, notamment la remise d'un rapport qui indique la quantité de substances minérales de surface qu'il a extraites, sa valeur ainsi que la quantité de substances qu'il a aliénées.

3) Respect des lois et règlements :

   Le locataire est assujetti à la Loi sur les mines et son règlement. Le locataire est également assujetti à toute autre loi et règlement en vigueur au Québec.

   À défaut d'un bornage, le locataire doit indiquer sur le terrain qui fait l'objet du bail, par piquetage, le périmètre du terrain et ses sommets. Les lignes entre les piquets doivent être indiquées sur le terrain de manière à ce qu'elles puissent être suivies d'un piquet à l'autre.

   Le piquetage doit être effectué avec une précision égale ou supérieure au mètre.

4) Exonération du locateur :

   Le locataire s'engage à tenir indemne et à défendre le locateur dans toute réclamation qui pourrait être fait à la suite des dommages subis sur le terrain faisant l'objet du bail en raison des activités du locataire.

5) Renouvellement :

   Le bail pourra être renouvelé, au plus deux fois, pour une période de cinq ans, pourvu que le locataire :

   a) en ait fait la demande avant le 60e jour précédant l'expiration du bail ou à défaut, dans les 60 jours précédant l'expiration du bail moyennant le versement d'un montant supplémentaire fixé par règlement;

...4

b) ait fait de l'exploitation pendant au moins le cinquième de la durée du bail;

c) ait acquitté le loyer fixé par règlement;

d) ait respecté les dispositions de la Loi sur les mines et son règlement au cours de la période de validité qui se termine;

e) ait satisfait aux autres conditions de renouvellement fixées par règlement;

f) ait respecté les dispositions du présent bail.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles ne se fonde sur aucun titre publié.

SIGNÉ par les parties en cinq exemplaires :

Le 6 novembre 2019, à Matagami (Québec)

LE LOCATAIRE,

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

Jean Nouvellet

Le 20 novembre 2019, à Québec (Québec)

Par délégation, la directrice par intérim du développement et du contrôle de l'activité minière, en qualité de locateur,

Claude Barnard, Directrice p.i.

DÉCLARATION DES TÉMOINS

Nous, soussignés(es) Josée Roy et Guylaine Larouche
attestons ce qui suit :

1. Nous avons vérifié l'identité, la qualité et la capacité du locataire au bail.
2. Le bail traduit la volonté exprimée par le locataire.
3. Le locataire a signé le présent bail devant nous.

Attesté à Matagami (Québec) (ville et province)

le 6 novembre 2019

Nom : Josée Roy

Qualité : 1er témoin

Adresse :
6, Petite Allée
Matagami
J0Y 2A0

Signature du 1er témoin

Nom : Guylaine Larouche

Qualité : 2e témoin

Adresse :
7, Row
Matagami
J0Y 2A0

Signature du 2e témoin

AFFIDAVIT DE L'UN DES TÉMOINS

Je, soussigné(e) Josée Roy, directrice de l'administration (prénom nom, occupation), domicilié(e) et résidant au 6, Petite Allée, Matagami (Québec) J0Y 2A0, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des témoins dans la déclaration des témoins ci-dessus.

2. Toutes les déclarations ci-dessus sont vraies.

Et j'ai signé à Matagami (Québec) (ville et province),

le 6 novembre 2019

Josée Roy
Signature du témoin

DÉCLARÉ DEVANT MOI À Matagami,

CE 6 novembre 2019

Chantal Brassard
COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR

LE DISTRICT DE

Commissaire à l'assermentation
CHANTAL BRASSARD
121307
Pour le Québec

Bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface numéro 1769.

DÉCLARATION D'ATTESTATION

Nature de la réquisition

Bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface numéro **1769**, conclu entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Société de développement de la Baie-James, signé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le 20 novembre 2019 à Québec, et par M. Jean Nouvellet, le 6 novembre 2019, à Matagami (Québec).

Je, soussignée, Hélène Giroux, avocate, atteste ce qui suit :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité des parties au bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface numéro **1769**, signé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le 20 novembre 2019 à Québec, et par M. Jean Nouvellet, le 6 novembre 2019, à Matagami (Québec).

2. Le document est valide quant à sa forme.

3. Le document traduit la volonté exprimée par les parties.

Attesté à Québec, le 20 novembre 2019

Me Hélène Giroux, avocate
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, local C-320
Québec (Québec) G1H 6R1

Hélène Giroux, avocate

APPENDIX 2.2

Responses of the MELCC and the MFFP to the Requests for Information Formulated to the CDPNQ (in French)

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 2 décembre 2020

Madame Catherine Vallières
Norda Stelo
1015, avenue Wilfrid-Pelletier
Québec (Québec) G1W 0C5

N/Réf. 7970-08-01-00043-00
401976428

Objet : Requête concernant la présence d'espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou rares situées sur le territoire de la route de la Baie James (sites km 254 et km 550, rayon 1 km), Nord-du-Québec

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'information du 18 novembre 2020, adressée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) - volet floristique, concernant l'objet en titre.

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées **continuellement** au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances **actuelles**. **Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes peut ne pas encore être intégrée au système, présenter des lacunes quant à la précision géographique ou encore, avoir besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Par conséquent, l'avis émis par le CDPNQ concernant un territoire particulier ne doit pas être considéré comme étant définitif et un substitut aux inventaires requis.** Afin de faire du **CDPNQ** l'outil le plus **complet** possible, il nous serait utile de **recevoir vos données relatives aux espèces en situation précaire.**

…2

180, boul. Rideau, local 1.04
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333, poste 245
Télécopieur : (819) 763-3202
Courriel : benoit.larouche@environnement.gouv.qc.ca
Internet : http://www.environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Après vérification, nous vous avisons de **l'absence**, au CDPNQ, d'espèces floristiques en situation précaire (menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées) pour le territoire que vous avez identifié ou à proximité de celui-ci. Aucune aire protégée relevant du MELCC ne se trouve non plus dans votre zone d'étude.

En espérant ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins, nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Pour un complément d'information, nous vous invitons à visiter le **site Web du CDPNQ** : www.cdpnq.gouv.qc.ca.

Pour obtenir les shapefiles des habitats floristiques légalement désignés, vous devez adresser une demande au CDPNQ **ainsi qu'au** registre des aires protégées http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

BL/da

Benoît Larouche, biol., M.Sc.
Service municipal, hydrique et milieu naturel

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs
Québec
Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec
Secteur des opérations régionales

PAR COURRIEL

Chibougamau, le 3 décembre 2020

Madame Catherine Vallières
Consortium Norda Stelo/Stantec
1 032, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1T6

Objet : Requête concernant une carrière au kilomètre 550 de la route de la Baie-James, Nord-du-Québec

Madame,

En réponse à votre courriel du 18 novembre 2020, nous vous transmettons les documents suivants :

- La lettre de réponse officielle du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ);
- La liste des espèces de l'ichtyofaune présentes dans la zone d'étude.

À titre indicatif, la zone d'étude correspond à une zone circulaire de trois kilomètres de rayon et est centrée aux coordonnées 77,54018°O, 53,54072°N.

Aucune occurrence d'espèce enregistrée au CDPNQ n'a été identifiée dans la zone d'étude. Toutefois, d'autres données indiquent que la zone d'étude est occupée par une espèce aviaire vulnérable, soit le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), ainsi que par quatre espèces aviaires susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables, soit l'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*), le hibou des marais (*Asio flammeus*), le moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) et le quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*).

Aucun habitat faunique cartographié en vertu du Règlement sur les habitats fauniques qui découle de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) (RLRQ c. C-61.1, r. 18) n'est retrouvé à l'intérieur de la zone d'étude. En ce qui concerne l'habitat du poisson, qu'il soit cartographié ou non, il demeure protégé en vertu de la LCMVF.

...2

951, boulevard Hamel
Chibougamau (Québec) G8P 2Z3
Téléphone : 418 748-7701
Télécopieur : 418 748-3338
www.mffp.gouv.qc.ca

Vous trouverez en pièce jointe la liste des espèces de poissons présentes dans la zone d'étude.

Les données télémétriques dont dispose le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) confirment la présence du caribou migrateur (*Rangifer tarandus caribou*, écotype migrateur) du troupeau de la rivière aux Feuilles dans la zone d'étude. Cette présence a été documentée entre 2010 et 2016 avec 627 positions de caribous migrateurs dans le rayon de trois kilomètres. Il faut aussi mentionner la présence de positions télémétriques fraîches (novembre 2020) de caribous migrateurs à moins de cinq kilomètres du projet. Considérant les patrons de déplacements passés des caribous migrateurs, la zone d'étude fait partie de leur aire d'hivernage, mais ne semble pas constituer un secteur particulièrement important pour l'espèce. Aussi, les données télémétriques du MFFP n'indiquent pas de présence de caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*, écotype forestier) dans la zone d'étude du projet de trois kilomètres de rayon. Ainsi, il ne semble pas y avoir de contraintes associées aux corridors fauniques utilisés par le caribou de l'écotype forestier ou migrateur.

Pour faire une demande afin d'obtenir toute donnée géoréférencée, nous vous invitons à consulter le site Web de Géoboutique Québec (http://geoboutique.mern.gouv.qc.ca). Veuillez noter que des frais de produits et services sont applicables. De plus, compte tenu de la sensibilité de ces données de localisation, seuls des polygones de présence peuvent vous être transmis, et ce, conditionnellement à la signature d'une entente de confidentialité entre votre organisation et le gouvernement du Québec.

Enfin, veuillez noter que l'absence d'espèces pour un secteur donné ne signifie pas que ces espèces ne sont pas présentes sur ce territoire, puisque des inventaires exhaustifs n'ont pas été faits pour l'ensemble des espèces sur notre territoire. De plus, la répartition spatiale de toute espèce peut changer selon l'évolution des écosystèmes et en réponse à des pressions environnementales de cause naturelle ou anthropique.

Toutes observations fauniques effectuées dans le secteur visé par les travaux et dans ses environs devraient être transmises à la DGFa-10. Les mentions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : Nord-du-Quebec.faune.information@mffp.gouv.qc.ca en indiquant le nom et les coordonnées de l'observateur, le nombre d'individus observés, la date et les coordonnées géographiques précises.

Les données demeurent la propriété du MFFP. Vous ne pouvez vendre, donner, prêter, échanger ni transmettre ces informations à des tiers sans notre accord. De plus, l'information transmise doit être utilisée uniquement pour les travaux cités dans votre demande. Une nouvelle demande écrite devra nous être acheminée pour toute autre

...3

utilisation de ces informations. Veuillez noter qu'aucune partie de celles-ci ne peut être utilisée à des fins lucratives par l'utilisateur autorisé.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.

Sonia Boudreault
Technicienne de la faune

p.j. (2)

SB/jd

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs
Québec

Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec
Secteur des opérations régionales

Chibougamau, le 3 décembre 2020

Madame Catherine Vallières
Consortium Norda Stelo/Stantec
1 032, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1T6

Objet : Requête concernant la présence d'espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou rares situées sur le territoire d'une sablière au km 550 de la route de la Baie-James, Nord-du-Québec

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'information du 18 novembre 2020, adressée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) - volet faune, concernant l'objet en titre.

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées **continuellement** au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances **actuelles**. **Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes peut ne pas encore être intégrée au système, présenter des lacunes quant à la précision géographique ou encore, avoir besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Par conséquent**, **l'avis émis par le CDPNQ concernant un territoire particulier ne doit pas être considéré comme étant définitif et un substitut aux inventaires requis.** Afin de faire du **CDPNQ** l'outil le plus **complet** possible, il nous serait utile de **recevoir vos données relatives aux espèces en situation précaire.**

Après vérification, nous vous avisons de **l'absence,** au CDPNQ, d'espèces fauniques en situation précaire (menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées) pour le territoire que vous avez identifié ou à proximité de celui-ci.

En espérant ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins, nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Pour un complément d'information, nous vous invitons à visiter le **site Web du CDPNQ** : https://cdpnq.gouv.qc.ca

…2

951, boulevard Hamel
Chibougamau (Québec) G8P 2Z3
Téléphone : 418 748-7701
Télécopieur : 418 748-3338
www.mffp.gouv.qc.ca

Pour obtenir la **cartographie légale** des habitats fauniques présents sur le site de votre projet, vous pouvez vous référer au lien suivant : https://www.donneesquebec.ca/fr/. Cliquez sur l'onglet « Environnement, ressources naturelles et énergie » et sélectionnez la couche « Registre des aires protégées au Québec ».

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Sonia Boudreault
Technicienne de la faune

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs
Québec

Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec
Secteur des opérations régionales

Liste des espèces de poissons présentes dans le réservoir Robert-Bourassa

Nom français	Nom latin	Période sensible
Esturgeon jaune	*Acipenser fulvescens*	15 avril au 15 juillet
Meunier rouge	*Catostomus catostomus*	15 avril au 15 juillet
Meunier noir	*Catostomus commersonii*	15 avril au 15 juillet
Cisco de lac	*Coregonus artedi*	15 septembre au 30 novembre
Chabot tacheté	*Cottus bairdii*	-
Grand corégone	*Coregonus clupeaformis*	15 septembre au 30 novembre
Méné de lac	*Couesius plumbeus*	-
Grand brochet	*Esox lucius*	15 avril au 15 juillet
Lotte	*Lota lota*	-
Queue à tache noire	*Notropis hudonius*	-
Perchaude	*Perca flavescens*	15 avril au 15 juillet
Omisco	*Percopsis omiscomaycus*	-
Ménomini rond	*Prosopium cylindraceum*	-
Omble de fontaine	*Salvelinus fontinalis*	15 septembre au 30 juin
Touladi	*Salvelinus namaycush*	15 septembre au 30 juin
Doré jaune	*Sander vitreus*	15 avril au 15 juillet

2020-11-19

Téléphone : 418 748-7701
Télécopieur : 418 748-3338
www.mffp.gouv.qc.ca

APPENDIX 2.3

Ecoforest Stands According to the Northern Québec Vegetation Mapping Data (MFFP, 2017) and Photo-interpretation of the ESRI Image (in French)

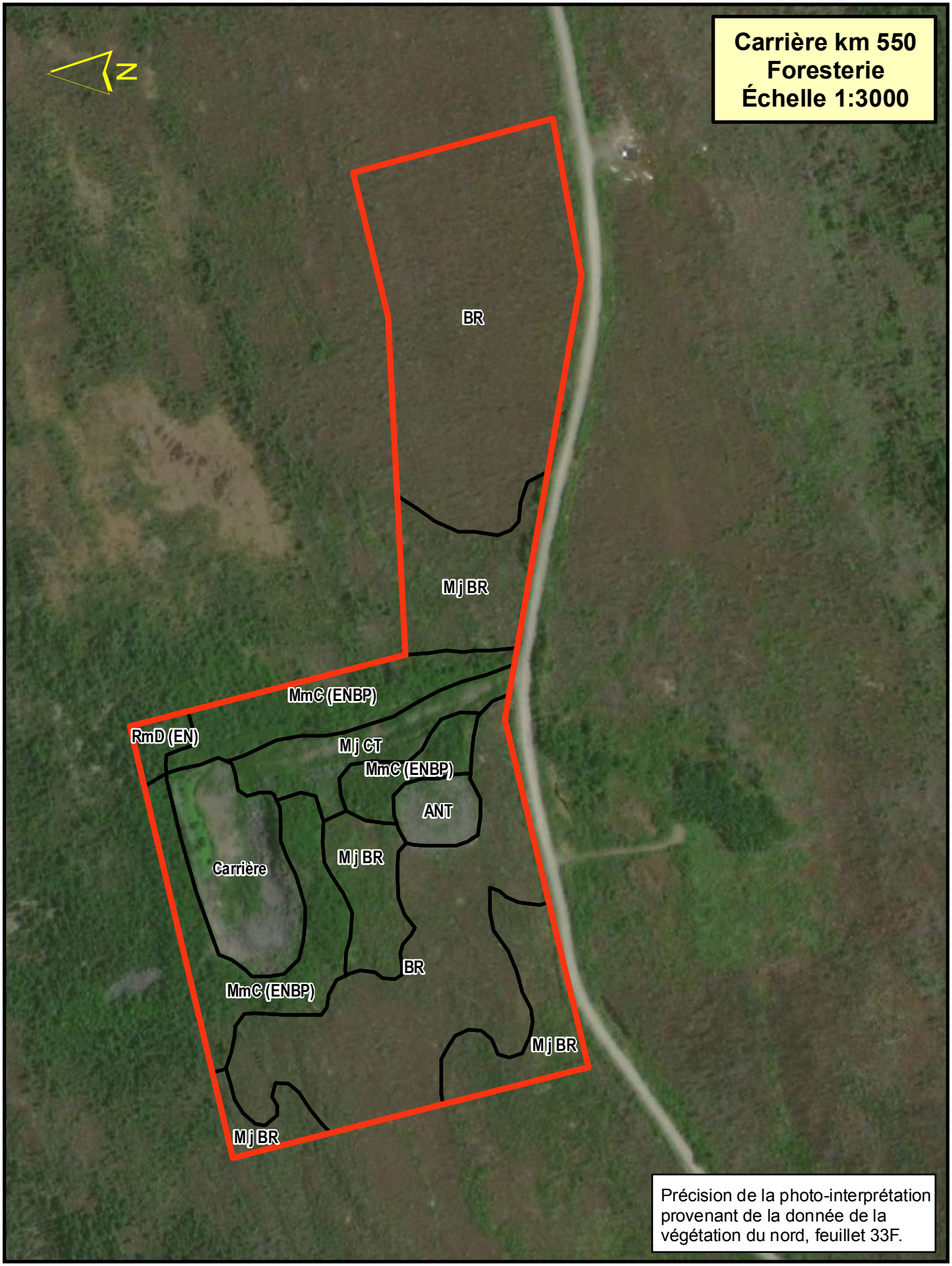
Carrière km 550
Foresterie
Échelle 1:3000
N
BR
Mj BR
MmC (ENBP)
RmD (EN)
Mj CT
MmC (ENBP)
ANT
Carrière
Mj BR
BR
MmC (ENBP)
Mj BR
Mj BR
Précision de la photo-interprétation provenant de la donnée de la végétation du nord, feuillet 33F.

Calcul de volume
Agrandissement de la carrière existante au KM550 de la route de la Baie James

Données brutes

strate_finale	Superficie (m2)	Équivalence 1er PRG	Strate regroupée	Superficie (ha)	Volume EPN	Volume BOP
ANT	1956.1	DEF	DEF	0.20	0.00	0.00
BR	44193.3	BR	BR	4.42	0.00	0.00
Carrière	7105.6	GR	GR	0.71	0.00	0.00
M j BR	16552.6	Mr BR	Mr BR	1.66	0.00	0.00
M j CT	4605.1	Mr CT	Mr CT	0.46	0.00	0.00
MmC (ENBP)	15893.6	M m	M m	1.59	16.94	71.31
RmD (EN)	1003.9	R Bm M	R Bm M	0.10	1.20	0.36
Totaux	91310.2		Totaux	9.13	18.14	71.68

	EPN	BOP
Qualité B	**10.89**	
Qualité C,M	**7.26**	
Total	**18.14**	**71.68**

Volume provenant des tables du premier programme décennal:

Strate R Bm M	Résineux m3/ha	11.97
	Feuillu m3/ha	3.63
Strate M m (F m)	Résineux m3/ha	10.66
	Feuillu m3/ha	44.87

Notes:
L'essence principale résineuse est l'épinette noire pour toutes les strates.
L'essence principale feuillue est le bouleau à papier pour toutes les strates.
En l'absence de données volumétriques pour la strate "M m", nous avons pris les volumes de la strate "F m".
La strate "F m" concorde avec ce qui a été vu lors de la photo-interprétation.

Équivalence cartographique (définition)
DEF = Défriché, milieu anthropique
GR = Gravière/carrière
BR = brûlis non régénéré (débrousaillage)
Mr BR = régénération mélangée issue de brûlis (débrousaillage)
Mr CT = régénération mélangée issue de coupe (débrousaillage)
M m = forêt mélangée mûre
R Bm M = résineux mûr de densité 25 à 40% à mousses

APPENDIX 4.1

Minutes of the Regular Meeting of the EIJBRG of March 3, 2016 and SDBJ Presentation at the Regular Meeting of the EJBRG of May 30, 2019

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
PROCÈS-VERBAL

QUATORZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016, À 13 H 13, À LA SALLE MULTIDISCIPLINAIRE DU CENTRE CIVIQUE, 30, RUE CAVELIER, À MATAGAMI

SONT PRÉSENTS :

Grand Chef. Dr. Matthew Coon Come
Président

Manon Cyr (par conférence téléphonique)
Vice-présidente

Daniel Bergeron
Conseiller

Davey Bobbish
Conseiller

François Bouchard
Conseiller

Darlene Cheechoo
Conseillère

Kenneth Cheezo
Conseiller

Serge Drolet
Conseiller

René Dubé
Conseiller

André Elliott
Conseiller

Steve Gamache
Conseiller

Dennis Georgekish
Conseiller

Marcel Happyjack
Conseiller

Thomas Jolly
Conseiller

Normand Lacour
Conseiller

Rodney Mark
Conseiller

André Naud
Conseiller

Cécile Philippon
Conseillère

Alain Poirier
Conseiller

Richard Shecapio
Conseiller

SONT ABSENTS :

Curtis Bosum
Conseiller

Stanley George
Conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Johanne Lacasse, directrice générale
Me Pierre-Alain Bouchard, greffier
Johanne Morasse, directrice des ressources naturelles et territoire
Mathieu Séguin, directeur des Services techniques
Me John Paul Murdoch, membre du comité technique et secrétaire corporatif du Gouvernement de la Nation Crie
Melissa Saganash, membre du comité technique et directrice des relations Cri-Québec du Gouvernement de la Nation Crie
Jean Gagnon, représentant du gouvernement du Québec

IL Y A QUORUM.

Le Grand Chef Dr. Matthew Coon Come préside la séance et Me Pierre-Alain Bouchard agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, Dr. Matthew Coon Come, à 13 h 13.

M. Dubé souhaite la bienvenue aux membres au nom de la Ville de Matagami.

1. Adoption de l'ordre du jour

GR2016-03-394

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR MME CÉCILE PHILIPPON, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, avec l'ajout des points 51.1 et 51.2 :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation - Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie
3. Présentation - Comité de la route de la Baie-James
4. Soutien à la Société de développement de la Baie-James - Mandat de réfection de la route de la Baie-James
5. Ajout de la Nation Crie de Waswanipi au comité régional de la route de la Baie-James
6. Approbation du procès-verbal de la 13e séance ordinaire du 27 janvier 2016
7. Affaires découlant de la 13e séance ordinaire du 27 janvier 2016
8. Approbation et entérinement du procès-verbal du comité exécutif du 24 février 2016
9. Affaires découlant de la séance du comité exécutif du 24 février 2016
10. Approbation et entérinement du procès-verbal du comité exécutif du 18 mars 2016
11. Affaires découlant de la séance du comité exécutif du 18 mars 2016
12. Bordereau de correspondance
13. Présentation sur les réalités et les droits des Cris
14. Refinancement du règlement nº 47 de la localité de Radisson décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux
15. Adjudication d'un contrat de refinancement du règlement nº 47 de la localité de Radisson décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux
16. Nomination du Chef Davey Bobbish à titre de président pour la suite de la séance
17. Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec
18. Demande d'appui pour la poursuite de la zone de gestion spéciale Weh-Sees Indohoun
19. Nomination de deux représentants pour siéger au Comité de sécurité publique de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
20. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau
21. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de Tourisme Baie-James
22. Reconduction de l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation concernant la mission activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile
23. Liste des représentants du Gouvernement régional auprès de divers organismes
24. Approbation des décaissements, prélèvements, paies et comptes fournisseurs au 29 février 2016
25. Versement de la cotisation du service courant et du déficit actuariel au 31 décembre 2014 à la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James

26. Adoption du règlement nº 64.17 modifiant le règlement nº 64 concernant le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James
27. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement nº 175 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1
28. Autorisation à procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre certains débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières
29. État des résultats du scrutin du 13 mars 2016
30. Rapport annuel 2015 - Inspection municipale en bâtiment
31. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable de l'ensemble des réseaux du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
32. Entente pour la délégation à la MRC d'Abitibi de la gestion du programme RénoRégion
33. Compensation pour l'entretien de certaines routes d'accès aux lacs de villégiature
34. Associations de villégiature - Aide financière pour les travaux d'entretien
35. Festival du doré Baie-James - Demande de partenariat
36. Demande d'aide financière de FaunENord
37. Demande d'aide financière pour la Rencontre régionale de la jeunesse Nord-du-Québec, 15e édition
38. Demande d'aide financière pour la deuxième édition du Festival la Débâcle musicale à Chibougamau
39. Demande d'aide financière pour la dix-huitième édition du Festival en août
40. Demande de partenariat pour la cinquième édition du Gala Excellence Baie-James
41. Demande d'aide financière pour l'agrandissement de la salle multifonctionnelle de l'aréna de Beaucanton
42. Demande de contribution financière de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) pour la tenue d'un Rendez-vous des ressources naturelles dans le canton de Valrennes
43. Coopérative de solidarité Nord Médiéval - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières à la Commission municipale du Québec
44. Financement pour la mise en oeuvre des opérations - Fonctions de CRRNT du Gouvernement régional (PRDIRT)
45. État de situation sur les premières réunions des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
46. Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter le GREIBJ auprès de la TGIRT de la MRC d'Abitibi
47. Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter le GREIBJ auprès de la TGIRT de la Mauricie
48. Procès-verbaux des 127e et 128e séances ordinaires et d'une séance extraordinaire de la localité de Valcanton
49. Procès-verbaux de deux séances extraordinaires de la localité de Villebois
50. Procès-verbaux de la 239e séance ordinaire et de deux séances extraordinaires de la localité de Radisson
51. Divers
    .1 Désignation de représentants pour participer à la séance d'information concernant l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais
    .2 Désignation de représentants pour une rencontre avec l'Association du Camping Opémiska
52. Prochaine séance du conseil
53. Période de questions
54. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Présentation - Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie

Mme Alexandra Lavoie, directrice générale du Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie et M. Ibrahim Aboubacar Larré, agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse, présentent un projet pilote de volontariat s'adressant aux jeunes de la région Eeyou Istchee Baie-James, lequel sera mis en œuvre par un comité régional paritaire entre Cris et Jamésiens.

Les membres démontrent leur appréciation de cette initiative.

3. Présentation - Comité de la route de la Baie-James

MM. Raymond Thibault et Alain Coulombe, respectivement président-directeur général et directeur général adjoint au développement économique à la Société de développement de la Baie-James, présentent les réalisations et avancées dans le projet de réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi.

M. Thibault explique que deux facteurs influent sur la nécessité d'inviter à soumissionner les entreprises des régions limitrophes : la valeur des travaux supérieure à 5 millions de dollars et l'absence de compétitivité suffisante dans la région Eeyou Istchee Baie-James.

Une partie de la route de la Baie-James étant située dans les aires de trappe de la nation crie de Waswanipi, Chef Happyjack souhaite que celle-ci soit consultée et informée eu égard aux travaux qui y seront effectués et puisse bénéficier de retombées économiques. M. Thibault répond qu'avant qu'un dossier d'affaires soit présenté au conseil des ministres, tous les intervenants seront consultés.

Chef Georgekish fait part d'une inquiétude au sujet d'un conduit rouillé qui passe sous la route dans le secteur du lac Yasinski.

M. Bergeron salue les efforts qui ont été déployés pour octroyer les contrats aux entrepreneurs locaux et désire qu'on les aide à développer des compétences dans les services pour lesquels des entrepreneurs extérieurs ont obtenu des contrats. M. Thibault répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet.

L'Administration régionale Baie-James a discuté du dossier de la route de la Baie-James avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand. On lui a fait part d'inquiétudes concernant le financement pour assurer l'entretien de base et sur l'évocation d'un système « utilisateur-payeur ».

4. Soutien à la Société de développement de la Baie-James - Mandat de réfection de la route de la Baie-James

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir la Société de développement de la Baie-James dans son rôle de gestionnaire et de mandataire relativement à l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de maximiser les retombées économiques relatives à l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James.

GR2016-03-395

SUR PROPOSITION DE M. RENÉ DUBÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAVEY BOBBISH, IL EST RÉSOLU :

QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James soutient la Société de développement de la Baie-James dans son rôle de gestionnaire et de mandataire relativement à l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Ajout de la Nation Crie de Waswanipi au comité régional de la route de la Baie-James

CONSIDÉRANT QU'existe un comité régional de la route de la Baie-James qui a pour mandat, d'une part, de déterminer le seuil d'entretien minimal et les budgets nécessaires pour l'atteindre et d'autre part, de compléter les démarches afin que cette route puisse bénéficier d'un financement adéquat pour son entretien et sa préservation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que ce comité demeure en place;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels de ce comité sont les communautés cries de Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Nemaska, Waskaganish, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, Hydro-Québec, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Société de développement de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'il est du désir du conseil que la nation crie de Waswanipi fasse partie intégrante du processus décisionnel et qu'à cet effet, elle devienne membre du comité.

GR2016-03-396

SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME CÉCILE PHILIPPON, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil souhaite que le comité régional de la route de la Baie-James demeure actif;

D'AJOUTER la nation crie de Waswanipi au comité régional de la route de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Approbation du procès-verbal de la 13e séance ordinaire du 27 janvier 2016

GR2016-03-397

SUR PROPOSITION DE M. DENNIS GEORGEKISH, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 13e séance du 27 janvier 2016, avec la modification suivante :

- AJOUTER, au point 2, à la fin de la dernière phrase, les mots « pour 1 an ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Affaires découlant de la 13e séance ordinaire du 27 janvier 2016

Présentation sur les caribous

La présentation prévue est reportée à la prochaine séance.

8. Approbation et entérinement du procès-verbal du comité exécutif du 24 février 2016

GR2016-03-398

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ ELLIOTT, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ NAUD, IL EST RÉSOLU :

QUE ce conseil adopte et entérine le procès-verbal ainsi modifié de la réunion tenue le 24 février 2016 par le comité exécutif, adopte les résolutions n° CE2016-02-82 à CE2016-02-87 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Affaires découlant de la séance du comité exécutif du 24 février 2016

Les membres se questionnent sur la raison pour laquelle ils n'ont pas reçu le budget et sur le processus d'adoption de celui-ci. Le budget qui a été proposé au ministre leur sera acheminé le plus tôt possible.

Le processus d'adoption du budget annuel sera le suivant :

1) Préparation du budget par le personnel du Gouvernement régional;
2) Expédition aux membres à titre informatif;
3) Révision et approbation par le comité exécutif;
4) Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (pour les cinq premières années d'existence du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James);
5) Adoption par le conseil.

10. Approbation et entérinement du procès-verbal du comité exécutif du 18 mars 2016

GR2016-03-399

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

QUE ce conseil adopte et entérine le procès-verbal ainsi modifié de la réunion tenue le 18 mars 2016 par le comité exécutif, adopte les résolutions n° CE2016-03-88 à CE2016-03-90 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Affaires découlant de la séance du comité exécutif du 18 mars 2016

Visite du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand

M. Poirier joint sa voix aux membres du comité exécutif et comme eux se dit déçu de ne pas avoir été avisé de l'annonce faite par le ministre Arcand pour la réfection de la route Selbaie-Joutel. Il aimerait également voir les ministres se déplacer dans les communautés de la région pour annoncer les projets locaux.

12. Bordereau de correspondance

La directrice générale, Mme Johanne Lacasse, passe en revue le bordereau de correspondance.

13. Présentation sur les réalités et les droits des Cris

Me John Paul Murdoch fait une présentation sur les réalités et les droits des Cris, en huis clos.

14. Refinancement du règlement n° 47 de la localité de Radisson décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre 2003, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (anciennement Municipalité de Baie-James), par la résolution n° 015-CM-4992, adoptait le règlement d'emprunt n° 47 décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce règlement d'emprunt, le Gouvernement régional souhaite emprunter par billet un montant total de 1 157 000 $ pour financer le solde;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

GR2016-03-400

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 157 000 $ prévu au règlement d'emprunt n° 47 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 30 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	102 800 $
2018	105 500 $
2019	108 200 $
2020	111 000 $
2021	113 900 $ (à payer en 2021)
2021	615 600 $ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt n° 47, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Adjudication d'un contrat de refinancement du règlement nº 47 de la localité de Radisson décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux

CONSIDÉRANT QUE le Service du financement du ministère des Finances du Québec a procédé à un appel d'offres public pour l'émission d'obligations dans le cadre du refinancement du règlement d'emprunt nº 47 de la localité de Radisson pour la somme de 1 157 000 $.

GR2016-03-401 SUR PROPOSITION DE M. RENÉ DUBÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL BERGERON, IL EST RÉSOLU :

QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins d'Amos pour son emprunt par billets en date du 30 mars 2016 au montant 1 157 000 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt nº 47. Ce billet est émis au prix de 100,00 $ CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

102 800 $	**2,50 %**	**30 mars 2017**
105 500 $	**2,50 %**	**30 mars 2018**
108 200 $	**2,50 %**	**30 mars 2019**
111 000 $	**2,50 %**	**30 mars 2020**
729 500 $	**2,50 %**	**30 mars 2021**

QUE les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ajournement de la séance

GR2016-03-402 SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

D'AJOURNER la séance à 17 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Réouverture de la séance

GR2016-03-403 SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME CÉCILE PHILIPPON, IL EST RÉSOLU :

DE REPRENDRE les discussions le jeudi 24 mars 2016, à 9 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Nomination du Chef Davey Bobbish à titre de président pour la suite de la séance

CONSIDÉRANT QUE le président et le vice-président sont absents physiquement;

CONSIDÉRANT QUE l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* et la *Loi sur les cités et villes* prévoient qu'en pareil cas, le conseil choisit un de ses membres pour présider;

CONSIDÉRANT QUE Chef Davey Bobbish se propose pour présider la suite de cette séance.

GR2016-03-404

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ NAUD, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Chef Davey Bobbish président pour la suite de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE

17. Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec

M. Dubé estime important que l'on informe les usagers du camping du lac Waswanipi que le projet est chapeauté par le Gouvernement régional. D'après un sondage, ces derniers sont favorables à une meilleure gestion du camping et de l'environnement.

Il est envisagé que les Cris qui souhaitent accéder aux aires de trappe du secteur par la route menant au camping puissent le faire sans frais. Le comité suggère également que deux employés gèrent le camping, l'un Cri et l'autre Jamésien.

La prochaine étape consiste en l'élaboration de l'aspect opérationnel, ce qui inclut l'embauche des employés et la recherche de solutions concernant un dépassement éventuel des coûts d'opération. Pour l'an un, les revenus générés par les activités du camping permettront de défrayer ces coûts d'opération.

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional est admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, pour une somme de 253 300 $, en raison de la construction du Poste de Waswanipi et de la ligne de raccordement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des initiatives doivent être présentées par l'organisme admissible pour approbation par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Waswanipi et que la Ville de Lebel-sur-Quévillon désirent, en partenariat avec le Gouvernement régional, réaliser un projet d'ajout et d'amélioration d'infrastructures sur le site du camping du lac Waswanipi;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'ajout d'un bâtiment d'accueil, à contrôler l'accès au site et à l'installation d'une station de vidange pour les eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des initiatives se fera dans le respect des conditions générales du PMVI et de la préoccupation commune de Lebel-sur-Quévillon et Waswanipi pour la préservation de la nature et des espèces fauniques.

GR2016-03-405

SUR PROPOSITION DE MME DARLENE CHEECHOO, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NORMAND LACOUR, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'utilisation de la somme totale disponible du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec pour le projet d'ajout et d'amélioration d'infrastructures sur le site du camping du lac Waswanipi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

18. Demande d'appui pour la poursuite de la zone de gestion spéciale Weh-Sees Indohoun

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) a reçu de la part du Gouvernement de la Nation Crie une lettre datée du 7 mars 2016 demandant que le GREIBJ supporte par résolution le maintien de la zone spéciale de chasse et de pêche Weh-Sees Indohoun (WSI) et de la réglementation qui s'y attache;

CONSIDÉRANT QUE la zone WSI, située au cœur de la région d'Eeyou Istchee Baie-James, met en œuvre des mesures spécifiques de gestion, incluant le système de contingent par lac qui permet la récolte d'informations importantes pour le suivi de la santé des populations fauniques du territoire afin de prévenir la surexploitation des lacs;

CONSIDÉRANT QUE les ressources fauniques nordiques sont sensibles et vulnérables à la surexploitation et aux perturbations, le développement et l'accès accrus au territoire appellent à un meilleur contrôle et suivi des ressources fauniques;

CONSIDÉRANT QUE le suivi des ressources fauniques sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James est minimal et que le maintien de la zone WSI, de sa réglementation et de ses opérations assure un suivi plus adéquat des ressources halieutiques afin de prévenir la surexploitation à long terme;

CONSIDÉRANT QU'une analyse récente a montré que les ressources halieutiques ont été épuisées dans plusieurs plans d'eau du sud du Québec en raison de leur surexploitation, et qu'environ 30 % des lacs à doré jaune ont été surexploités, entraînant la nécessité de prendre des précautions pour prévenir cette situation sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Le vote est demandé.

En faveur		En défaveur	
Élu	Nombre de voix	Élu	Nombre de voix
Dennis Georgekish	2	Normand Lacour	1
Darlene Cheechoo	2	Daniel Bergeron	2
René Dubé	3	Manon Cyr	3
Richard Shecapio	2	Alain Poirier	2
Cécile Philippon	1	Serge Drolet	2
Kenneth Cheezo	2	Steve Gamache	3
Davey Bobbish	2	André Elliott	1
Rodney Mark	2	André Naud	2
Marcel Happyjack	2	François Bouchard	2
Total	18	Total	18

GR2016-03-406

SUR PROPOSITION DE M. DENNIS GEORGEKISH, DÛMENT APPUYÉE PAR MME DARLENE CHEECHOO, IL EST RÉSOLU :

QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James supporte le maintien et la mise en œuvre de la zone WSI et de la réglementation qui s'y attache, afin d'assurer un suivi plus adéquat des ressources halieutiques pour prévenir la surexploitation à long terme, assurer la viabilité des ressources halieutiques et préserver l'héritage faunique pour les générations futures.

REJETÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19. Nomination de deux représentants pour siéger au Comité de sécurité publique de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner deux représentants du Gouvernement régional pour siéger au Comité de sécurité publique de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

GR2016-03-407

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE DROLET, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER M. Éric Hamel et Mme Melissa Saganash pour siéger au Comité de sécurité publique de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire régionale de Chibougamau souhaite que le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pourvoie au siège de son conseil d'administration laissé vacant en raison du départ de Me Stéphane Simard.

GR2016-03-408

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RICHARD SHECAPIO, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution n° 087-CM-7632;

DE DÉSIGNER M. Serge Drolet pour siéger au conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau à titre de représentant du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de Tourisme Baie-James

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James souhaite que le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James nomme un représentant sans droit de vote pour siéger à son conseil d'administration.

GR2016-03-409

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME DARLENE CHEECHOO, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER M. André Elliott pour siéger au conseil d'administration de Tourisme Baie-James à titre de représentant sans droit de vote du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Reconduction de l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation concernant la mission activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) est responsable de la mission *activités économiques* inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette mission vise à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes et à favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois;

CONSIDÉRANT QUE le MESI désire reconduire pour trois ans l'entente de collaboration avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James qui consiste à :

- Collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- Collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre;
- Proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile, soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

GR2016-03-410

SUR PROPOSITION DE MME DARLENE CHEECHOO, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE RECONDUIRE jusqu'au 31 mars 2019 l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation concernant la mission activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. Liste des représentants du Gouvernement régional auprès de divers organismes

Les membres sont invités à contacter la Direction générale pour signaler des corrections ou ajouts à la liste.

TRÉSORERIE

24. Approbation des décaissements, prélèvements, paies et comptes fournisseurs au 29 février 2016

GR2016-03-411

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME DARLENE CHEECHOO, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements déjà effectués, les prélèvements, paies et comptes fournisseurs du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James au 29 février 2016, pour un montant total de 1 698 752,26 $, le tout comme il appert et étant plus amplement décrit à la liste préparée par Mme Guylaine Marin, le 29 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

25. Versement de la cotisation du service courant et du déficit actuariel au 31 décembre 2014 à la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James

CONSIDÉRANT QUE le 5 octobre dernier, M. Éric Fortier, actuaire et directeur chez Morneau Shepell, a déposé l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 ainsi que la comptabilité distincte du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James dont les employeurs au régime sont la Société de développement de la Baie-James ainsi que le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James incluant la Localité de Radisson;

CONSIDÉRANT QUE lesdits rapports sont déposés aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tel qu'indiqué dans la comptabilité distincte de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 à des fins de provisionnement du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James, selon l'approche de continuité, le Gouvernement régional est en situation de déficit actuariel d'un montant de 283 400 $;

CONSIDÉRANT QUE tel qu'indiqué dans la comptabilité distincte de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 à des fins de provisionnement du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James, selon l'approche de solvabilité, le déficit actuariel relevant de la part du Gouvernement régional est de 549 900 $;

CONSIDÉRANT QUE le degré de solvabilité du régime, tel que défini dans la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, est égal à 89,3 %;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (2015, c. 29), adoptée le 26 novembre 2015, l'employeur n'est plus tenu d'assumer le versement de 100 % lors du transfert à l'extérieur du régime;

CONSIDÉRANT QUE les montants de cotisation pour services courants du Gouvernement régional, en pourcentage des cotisations des employés, doivent être révisées et ce, rétroactivement au 1er janvier 2015, tel que présenté dans le rapport actuariel au 31 décembre 2014 :

	31-12-2012	31-12-2013	31-12-2014
Gouvernement régional	344,4 %	311,9 %	348,7 %

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 106-CM-8076, le Gouvernement régional donnait instruction à l'actuaire de la firme Morneau Shepell et au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James de procéder à l'application de certaines des mesures d'allègement permises en vertu du *Règlement prévoyant de nouvelles mesures d'allègement relatives au financement de déficits actuariels de solvabilité des régimes de retraite du secteur privé* du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les orientations privilégiées par le Gouvernement régional suite à la nouvelle loi requièrent le remplacement de la résolution GR2015-11-336 qui a été adoptée le 18 novembre 2015.

GR2016-03-412

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. KENNETH CHEEZO, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution nº GR2015-11-336;

DE PAYER rétroactivement au 1er janvier 2015, la cotisation d'équilibre mensuelle minimale au Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James de 5 358,33 $ à même le surplus libre du Gouvernement régional au 31 décembre 2014;

DE PAYER rétroactivement au 1er janvier 2015, la cotisation pour services courants du Gouvernement régional au Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James, soit 348,7 % de la part des employés du Gouvernement régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. Adoption du règlement n° 64.17 modifiant le règlement n° 64 concernant le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 64.17 pour modifier le règlement 64 concernant le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James a été donné par M. Alain Poirier le 27 janvier 2016 afin de se conformer à la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (2015, chapitre 29) qui prévoit l'abolition de la prestation additionnelle, soit la prestation minimale introduite le 1er janvier 2001 prévoyant une indexation de 50% de l'indice des prix à la consommation (IPC), avec un maximum de 2 % par année entre la date de départ et l'âge de 55 ans;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle loi prévoit qu'il ne sera pas possible d'acquitter les droits d'un participant à un niveau supérieur au degré de solvabilité, sans excéder 100 %, à moins que le régime ne le prévoie spécifiquement;

CONSIDÉRANT QU'en raison de contraintes budgétaires, il serait opportun de retenir l'option d'acquittement des droits selon le degré de solvabilité;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* (RLRQ, c. G-1-04);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire clarifier certaines dispositions du régime de retraite afin de confirmer l'intention du Gouvernement régional, antérieurement la Municipalité de Baie-James (MBJ), quant aux employeurs et aux employés visés par ledit régime;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, il a toujours été de l'intention du GREIBJ, antérieurement MBJ, d'exclure les localités dudit régime, à l'exception de celles expressément nommées dans ledit régime ou dans leur charte constitutive;

CONSIDÉRANT QUE la charte de la localité de Radisson prévoit à l'article 10 l'obligation pour le conseil local de Radisson d'appliquer, notamment dans la gestion des ressources humaines, le règlement numéro 64 de la Municipalité de Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le nom du Régime de retraite des employés de la Municipalité de la Baie James afin qu'il se lise « Régime de retraite des employés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James « ;

CONSIDÉRANT QU'il serait également opportun de remplacer toute mention de la « Municipalité de la Baie James » par celle d' « employeur »;

CONSIDÉRANT la terminaison partielle du régime à l'égard du corps policier municipal le 31 décembre 1990, il y a lieu de supprimer toute mention relative à l'existence de la police municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de la Baie-James désire que ses employés qui entreront en poste après le 31 mars 2016 ne puissent adhérer au régime de retraite.

GR2016-03-413

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARCEL HAPPYJACK, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement nº 64.17 modifiant le règlement nº 64 concernant le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement nº 175 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté un règlement modifiant le *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* (RLRQ, c. F-2.1, r. 14) et les municipalités ont jusqu'au 20 mai 2016 pour s'y conformer;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement prévoit que la taxe doit être augmentée de 0,40 $ à 0,46 $ par mois à compter du 1er août 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tout règlement doit, à peine de nullité, être précédé d'un avis de motion en séance du conseil.

AVIS DE MOTION Nº 2016-002 :

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance par M. André Elliott un avis de motion selon lequel il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement nº 175 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

28. Autorisation à procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre certains débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières

CONSIDÉRANT QUE malgré la signification de deux avis de défaut de paiement ainsi que d'une mise en demeure, certains débiteurs n'ont toujours pas acquitté les taxes foncières dues au Gouvernement régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour ces raisons, il y a lieu de procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre ces débiteurs.

GR2016-03-414

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE DROLET, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la firme Bigué Avocats à procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre les débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières suivants :

Numéro de matricule du débiteur	*Immeuble*	*Montant dû en date du 23 mars 2016 (taxes et autres frais en sus)*
1412 16 2265 1412 16 6471	167 et 168, chemin du Lac Cavan	2 971,79 $
3162 59 4500	109, rue Belleau, Radisson	3 169,82 $
3162 07 8848	50, avenue Des Groseilliers, Radisson	6 787,24 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

29. État des résultats du scrutin du 13 mars 2016

L'état des résultats du scrutin du 13 mars 2016 concernant le règlement de zonage nº 79.50 est déposé. En raison de l'égalité du nombre de voix affirmatives et négatives, le greffier doit transmettre l'urne à un juge de la Cour du Québec pour que celui-ci procède à un nouveau dépouillement des votes. En cas de confirmation d'égalité des voix par le juge, le président du Gouvernement régional peut donner un vote, de vive voix, lors de la première séance du conseil qui suit la décision du juge. Ce vote est compté comme s'il avait été donné lors du scrutin par une personne inscrite sur la liste référendaire.

SERVICES TECHNIQUES

30. Rapport annuel 2015 - Inspection municipale en bâtiment

Le rapport annuel 2015 concernant l'inspection municipale en bâtiment est déposé.

31. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable de l'ensemble des réseaux du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, c. Q-2, r. 40), le bilan annuel de la qualité de l'eau potable de l'ensemble des réseaux du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James est déposé.

32. Entente pour la délégation à la MRC d'Abitibi de la gestion du programme RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a lancé un nouveau programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi assume la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat pour le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 40 000 $ est mise à la disposition de la MRC d'Abitibi pour le secteur du Nord-du-Québec pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente avec la MRC d'Abitibi requiert une résolution.

GR2016-03-415

SUR PROPOSITION DE M. DENNIS GEORGEKISH, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ NAUD, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente 2015-2016 pour la gestion du programme RénoRégion avec la MRC d'Abitibi afin que cette dernière puisse livrer l'ensemble des activités liées à ce programme à la clientèle du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33. Compensation pour l'entretien de certaines routes d'accès aux lacs de villégiature

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 10 de la partie IV du règlement nº 143.7 relativement à l'aide financière du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James aux associations de propriétaires de chalets pour la réfection et l'entretien des routes d'accès aux zones de villégiature, les associations de propriétaires de chalets et leurs membres autorisent le Gouvernement régional à prélever tout montant de contribution qui aura été déterminé par l'association;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ont été déterminés pour l'année 2016 et que les associations de propriétaires de chalets des lacs de villégiature ont transmis au Gouvernement régional une résolution autorisant le Gouvernement régional à prélever de chaque propriétaire le montant tel que déterminé par l'association.

GR2016-03-416

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NORMAND LACOUR, IL EST RÉSOLU :

DE FACTURER, au moment de l'envoi de l'avis d'évaluation et du compte de taxes municipales, une tarification aux propriétaires de chalets, selon les montants suivants :

1. Lac Opémisca :	Propriétaire de chalet ou de résidence :	125 $/unité
	Terrain vague :	125 $/unité
	Camping lac Opémisca :	125 $/camping
2. Lac Cavan :	Propriétaire de chalet :	150 $/unité
	Résidence :	150 $/unité
	Terrain vague :	150 $/unité
3. Lac David :	Propriétaire de chalet :	200 $/unité
4. Lac Matagami :	Propriétaire de chalet :	100 $/unité
5. Baie Dunlop :	Propriétaire de chalet :	100 $/unité
6. Baie Demers :	Propriétaire de chalet (saisonnier) :	300 $/unité
	Propriétaire de chalet (résidence permanente) :	600 $/unité
7. Lac Buckell :	Propriétaire de chalet :	200 $/unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34. Associations de villégiature - Aide financière pour les travaux d'entretien

CONSIDÉRANT QUE par son règlement nº 143.7, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James peut accorder une aide financière aux associations de villégiature reconnues sur son territoire pour l'entretien de leur chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE les associations de villégiature en question ont présenté, au Gouvernement régional leur dossier complet de demande d'aide financière pour des travaux d'entretien à l'automne 2015;

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification budgétaire 2016 du Gouvernement régional, un montant de 3 000 $/km d'entretien à réaliser (2 000 $/km pour l'entretien d'été et 1 000 $/km pour l'entretien d'hiver) a été prévu au poste budgétaire 0232100521;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une association de villégiature est située à l'intérieur des limites d'une localité, la localité concernée peut verser une aide financière à l'association en question;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional peut alors lui aussi verser une aide financière à l'association jusqu'à concurrence de la participation de la localité jusqu'au maximum tel que spécifié au budget annuel;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement n° 143.7 du Gouvernement régional, une résolution du conseil doit être adoptée afin de confirmer l'aide financière à être versée aux associations de villégiature pour leurs travaux d'entretien de leur chemin d'accès.

GR2016-03-417

SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NORMAND LACOUR, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER aux associations de villégiature reconnues sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James une aide financière d'un montant de 3 000 $/km d'entretien à réaliser pour leur chemin d'accès (2 000 $/km pour l'entretien d'été et 1 000 $/km pour l'entretien d'hiver);

DE VERSER l'aide financière selon la répartition suivante :

a) Association des riverains de la Baie Demers = 6 900 $;
b) Association des propriétaires de chalets du lac Opémisca = 23 400 $;
c) Association des propriétaires de chalets du lac Cavan = 36 700 $;
d) Club de villégiature du lac Dulieux = 6 000 $;
e) Association des propriétaires du lac Buckell = 4 500 $;
f) Association des riverains du lac David = 3 900 $;
g) Comité des propriétaires de chalets du lac Madeleine = 7 900 $;
h) Association de chalets du lac Quévillon = 5 400 $;
i) Association des résidents du lac Josée = 1 800 $;
j) Comité des citoyens du lac Matagami = 18 500 $;
k) Comité des citoyens de la Baie Dunlop = 24 300 $;

D'ACCORDER aux associations de villégiature reconnues situées à l'intérieur des limites d'une localité une aide financière d'un montant équivalent à celui versé par la localité concernée jusqu'à un maximum de 300 $ / km d'entretien à réaliser pour leur chemin d'accès;

DE DÉFRAYER les coûts de cette aide financière au poste budgétaire 0232100521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

35. Festival du doré Baie-James - Demande de partenariat

Malgré la présence de surplus dans le fonds général, le Gouvernement régional doit privilégier l'octroi de subventions pour des projets qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques pour la majorité des habitants du territoire. De plus, il n'existe plus de fonds de développement régional au Gouvernement régional, qui par ailleurs ne peut pallier à la diminution du financement des organismes par le gouvernement du Québec. Pour ces raisons, une réponse négative sera donnée à la majorité des demandes d'aide financière présentées.

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James entame, en 2016, sa 17e édition et présente au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James une proposition de commandite de 20 000 $;

CONSIDÉRANT QU'avec une telle contribution, le Gouvermenent régional d'Eeyou Istchee Baie-James devient partenaire majeur de cet événement et bénéficiera, à ce titre, de la diffusion de son image à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a été présent depuis les débuts de cet événement et qu'il contribue depuis quelques années pour une somme de 20 000 $.

GR2016-03-418

SUR PROPOSITION DE MME DARLENE CHEECHOO, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière de 20 000 $ au Festival du doré Baie-James conditionnellement à ce que les crédits nécessaires soient prévus au budget 2016;

DE VERSER cette aide financière de 20 000 $ en deux versements, soit 15 000 $ en avril 2016 et le solde de 5 000 $ sur présentation du rapport d'activité final en novembre 2016;

D'**AUTORISER** le président à signer ladite entente pour et au nom du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

DE RÉVISER la contribution du Gouvernement régional pour la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36. Demande d'aide financière de FaunENord

CONSIDÉRANT QUE FaunENord sollicite une aide financière de 23 227 $ sur deux ans pour réaliser une étude sur les polypores de la forêt boréale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas prévu au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les ressources financières sont limitées, la politique en vigueur prévoit de favoriser les activités ou les groupes qui servent d'abord le milieu.

GR2016-03-419

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL BERGERON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ NAUD, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS PARTICIPER financièrement à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37. Demande d'aide financière pour la Rencontre régionale de la jeunesse Nord-du-Québec, 15e édition

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Ville de Chibougamau adresse au Gouvernement régional une demande d'aide financière pour la Rencontre régionale de la jeunesse Nord-du-Québec, 15e édition;

CONSIDÉRANT QUE chaque ville accueille, à tour de rôle, cet événement annuel et en assume les frais;

GR2016-03-420

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. KENNETH CHEEZO, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière au comité organisateur de la Ville de Chibougamau pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38. Demande d'aide financière pour la deuxième édition du Festival la Débâcle musicale à Chibougamau

CONSIDÉRANT QUE le Festival la Débâcle musicale à Chibougamau sollicite une aide financière pour l'organisation d'une activité de musique;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional doit privilégier l'octroi de subventions pour des projets qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques pour la majorité des habitants du territoire.

GR2016-03-421 SUR PROPOSITION DE M. DENNIS GEORGEKISH, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL BERGERON, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39. Demande d'aide financière pour la dix-huitième édition du Festival en août

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau sollicite une aide financière de 20 000 $ pour l'organisation de la dix-huitième édition du Festival en août;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional doit privilégier l'octroi de subventions pour des projets qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques pour la majorité des habitants du territoire.

GR2016-03-422 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NORMAND LACOUR, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40. Demande de partenariat pour la cinquième édition du Gala Excellence Baie-James

CONSIDÉRANT QUE la Commission Loisir et Sport de la Baie-James sollicite une aide financière de 1 500 $ pour l'organisation de la 5e édition du Gala Excellence Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional doit privilégier l'octroi de subventions pour des projets qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques pour la majorité des habitants du territoire.

GR2016-03-423 SUR PROPOSITION DE M. DANIEL BERGERON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RICHARD SHECAPIO, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41. Demande d'aide financière pour l'agrandissement de la salle multifonctionnelle de l'aréna de Beaucanton

Mme CÉCILE PHILIPPON DÉCLARE SON INTÉRÊT ET SE RETIRE DES DISCUSSIONS.

CONSIDÉRANT QUE la localité de Valcanton sollicite une aide financière de 10 000 $ pour l'agrandissement de la salle multifonctionnelle de l'aréna de Beaucanton;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique en vigueur, les projets dans les localités permettant le maintien ou le développement de services à la population sont admissibles seulement si les ressources des localités sont épuisées, et ce, jusqu'à un maximum équivalant au montant défrayé par la localité;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas prévu au budget 2016.

GR2016-03-424

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL BERGERON, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MME PHILIPPON EST DE RETOUR AUX DISCUSSIONS.

42. Demande de contribution financière de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) pour la tenue d'un Rendez-vous des ressources naturelles dans le canton de Valrennes

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue sollicite une contribution de 3 500 $ pour le financement du « Rendez-vous des ressources naturelles 2016 » dans le canton de Valrennes qui a pour objectifs principaux de « démontrer comment faire la gestion des sites paludifiés et d'expliquer quels sont les enjeux de la mise en production de ces sites »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'étant pas prévu au budget 2016, le Gouvernement régional ne peut y contribuer.

GR2016-03-425

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ ELLIOTT, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour ce projet en raison d'absence de budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43. Coopérative de solidarité Nord Médiéval - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières à la Commission municipale du Québec

Des informations sont manquantes pour que le Gouvernement régional puisse se prononcer sur cette demande d'exemption de taxes foncières.

RESSOURCES NATURELLES ET TERRITOIRE

44. Financement pour la mise en oeuvre des opérations - Fonctions de CRRNT du Gouvernement régional (PRDIRT)

Au cours des dernières semaines, du travail a été effectué avec M. David Heritage et Me John Hurley dans ce dossier. Un état de situation a été fait pour l'ensemble du financement accordé pour les initiatives en ressources naturelles et du territoire et a été constaté une iniquité quant au financement prévu dans l'Entente sur la gouvernance. La stratégie à être adoptée reste à déterminer. Une présentation sur le sujet est à l'ordre du jour de la prochaine séance.

45. État de situation sur les premières réunions des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)

Un état de situation sur les premières réunions des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) est déposé. Un excellent taux de participation est constaté.

46. Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter le GREIBJ auprès de la TGIRT de la MRC d'Abitibi

CONSIDÉRANT QUE le 23 février 2016, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) recevait une invitation de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi pour participer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la MRC d'Abitibi pour occuper le siège réservé aux MRC limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE la Table de GIRT de la MRC d'Abitibi est située hors Paix-des-Braves dans l'unité d'aménagement (UA) 86-51 et est sous la responsabilité de la Direction générale du Secteur central (DGSC) Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec.

GR2016-03-426

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le coordonnateur des TGIRT d'Eeyou Istchee Baie-James à titre de délégué du GREIBJ auprès de la TGIRT de la MRC d'Abitibi;

DE NOMMER la directrice Ressources naturelles et Territoire du GREIBJ à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47. Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter le GREIBJ auprès de la TGIRT de la Mauricie

CONSIDÉRANT QUE le 17 février 2016, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) recevait une invitation de la Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice (CDD) pour participer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Mauricie pour occuper le siège réservé aux MRC limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE la CDD du Haut-Saint-Maurice a été mandaté par l'agglomération de La Tuque pour assurer le fonctionnement de la TGIRT de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE la Table de GIRT de la Mauricie regroupe cinq unités d'aménagement (26-51, 41-51, 42-51, 43-51 et 43-52) situées en tout ou en partie dans les limites administratives de la Mauricie et dont la planification est sous la responsabilité de la Direction générale du Secteur central (DGSC) Mauricie;

CONSIDÉRANT QU'une portion des aires de trappes cries W25B, W26 et O62 sont situées dans l'Unité d'aménagement 26-51.

GR2016-03-427

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le coordonnateur des TGIRT d'Eeyou Istchee Baie-James à titre de délégué du GREIBJ auprès de la TGIRT de la Mauricie;

DE NOMMER la directrice Ressources naturelles et Territoire du GREIBJ à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

LOCALITÉ DE VALCANTON

48. Procès-verbaux des 127e et 128e séances ordinaires et d'une séance extraordinaire

Les procès-verbaux des 127e et 128e séances ordinaires et d'une séance extraordinaire sont déposés.

LOCALITÉ DE VILLEBOIS

49. Procès-verbaux de deux séances extraordinaires

Les procès-verbaux de deux séances extraordinaires sont déposés.

LOCALITÉ DE RADISSON

50. Procès-verbaux de la 239e séance ordinaire et de deux séances extraordinaires

Les procès-verbaux de la 239e séance ordinaire et de deux séances extraordinaires sont déposés.

CONCLUSION

51. Divers

.1 Désignation de représentants pour participer à la séance d'information concernant l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais

CONSIDÉRANT QUE, par une lettre datée du 26 février 2016, la Direction des opérations d'exploitation routière et aéroportuaire du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports invite le Gouvernement régional à participer à une séance d'information concernant l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des représentants pour cette séance.

GR2016-03-428

SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme DARLENE CHEECHOO, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER Chef Curtis Bosum ainsi que Mme Johanne Lacasse à titre de représentants du Gouvernement régional pour la séance d'information concernant l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais;

DE DÉSIGNER Chef Richard Shecapio pour remplacer Chef Curtis Bosum, en cas d'empêchement de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

.2 Désignation de représentants pour une rencontre avec l'Association du Camping Opémiska

CONSIDÉRANT QUE, par une lettre datée du 14 mars 2016, le président de l'Association du Camping Opémiska, M. Jacques Lebeuf, informe le Gouvernement régional qu'elle fait face à une problématique environnementale concernant son champ d'épuration pour le traitement des eaux usées et que des travaux doivent être effectués dans les plus brefs délais afin d'être en conformité avec les directives du ministère du Developpement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés par ces travaux s'élèveraient à près de 200 000 $;

CONSIDÉRANT QU'afin de discuter de cette problématique et des enjeux, l'Association sollicite une rencontre avec des représentants du Gouvernement régional.

GR2016-03-429 SUR PROPOSITION DE M. DANIEL BERGERON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER M. André Naud et Mme Johanne Lacasse pour rencontrer M. Jacques Lebeuf de l'Association du Camping Opémiska afin de discuter de la problématique environnementale concernant son champ d'épuration pour le traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52. Prochaine séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu à Mistissini, les 25 et 26 mai prochain.

Entretemps, le budget sera adopté lors d'une séance extraordinaire.

53. Période de questions

Aucune question n'est posée par le public.

54. Clôture de la séance

GR2016-03-430 SUR PROPOSITION DE MME DARLENE CHEECHOO, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DENNIS GEORGEKISH, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 11 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

Grand Chef Dr. Matthew Coon Come

Le secrétaire,

Me Pierre-Alain Bouchard

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES (SDBJ)

Refurbishment of Route de la Baie-James and Chemin de Chisasibi

Project Status

Eeyou Istchee James Bay Regional Government
May 30, 2019

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

Background

Work Completed from 2015 to 2018

Challenges in 2019

Project Performance

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

Background – RBJ and CCH

- Built by SDBJ between1972 and 1974
- Provide access to several hydroelectric generation stations, Indigenous communities and the town of Radisson
- Serve a population of more than 11,000
- RBJ is the main artery linking other MTMDET and Hydro-Québec roads
- Support major economic activity
  - Hydro-Québec generating stations, 50% of all electricity generated in Québec and 1,600 employees
  - Goldcorp's Éléonore Mine, 800 employees
  - RBJ crosses 5 FMUs (forest management units), timber volume of 1,000,000 m^3/year, 5% of all timber harvested in Québec
- Traffic volume is on the increase

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

3

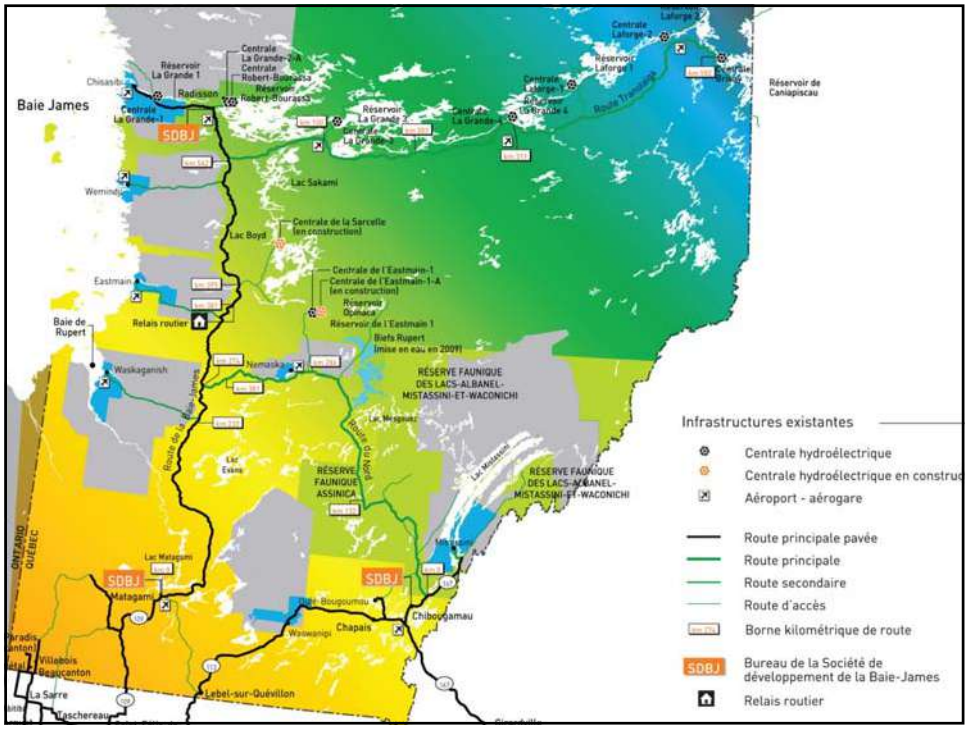

DEGRADATION

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

5

DEGRADATION

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

6

Background – Condition of Infrastructure in 2015

Road surface: Deficient over **89%** of the length of the road, including **56%** in a state of major deficiency

Culverts: 1,232 culverts on Route de la Baie-James [James Bay highway] and Chemin de Chisasibi [Chisasibi road], 209 of which are rated D (deficient) or E (critical)

Lack of data for approximately 100 culverts

Road cave-ins occur every year

Bridges: 12 bridges considered to be in good condition but require some repair (dynamic load of 500 t)

Québec

7

Background – Condition of Infrastructure in 2015

Guardrails, road signs and visibility

- Several guardrails were either burned in the 2013 fires or do not comply with current standards
- 90% of road signs are damaged, illegible or missing
- Roadsides need to be cleared of brush

Québec

8

Background – Work planned from 2015 to 2021

- Refurbishment of road surface between KM 0 and KM 380
- Replacement of **391** culverts on Route de la Baie-James
- Replacement of **46** culverts on Chemin de Chisasibi
- Repair work on **12** bridges
- Replacement and upgrading to current standards of **70,000 m** of guardrails on Route de la Baie-James
- Brush cutting of roadsides over **710 km**
- Replacement of roadsides over **710 km**

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

Work Completed from 2015 to 2018

- Value of contracts awarded: **$94 million**
- Route de la Baie-James:
  - **182** guardrails replaced
  - **400 km** of roadside cleared from KM 0 to 300 and from KM 400 to 500
  - **135 km** of road refurbished, KM 20–35, KM 50–68, KM 74–88 and KM 144–200
  - Bell, Waswanipi, Broadback, Rupert, Pontax I and Pontax II bridges repaired
  - Guardrails, KM 0–20 and KM 155–200
  - Road signs replaced, KM 0–300 and KM 500–620

Québec

Work Completed from 2015 to 2018

- Chemin de Chisasibi:
  - **17** culverts replaced
  - Roadside cleared of brush from KM 0 to KM 90
  - Road repaved over **4 km**, airport access
  - Road signs replaced from KM 0 to KM 90

Québec

PH3

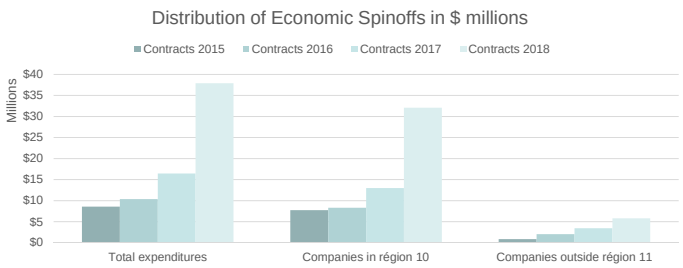

$	Total expenditures	Incurred by regional companies	
2015	$8,597,299	$7,732,663	90%
2016	$10,369,606	$8,316,781	80%
2017	$16,431,832	$12,985,168	79%
2018	$37,887,424	$32,089,363	85%
Total	**$73,286,161**	**$61,123,975**	**83%**

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Québec

13

Background

Work Completed from 2015 to 2018

Challenges in 2019

Project Performance

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Québec

Challenges in 2019 – SDBJ's Obligations under the *Act respecting contracting by public bodies* (ACPB)

- Under the ACPB, as of January 25, 2019, SDBJ must go through the public tendering process for contracts exceeding the following application thresholds:
  - Procurement ==> $25,300
  - Services ==> $101,100
  - Construction ==> $101,100
- Further to the various representations, SDJB may use the following mechanisms set out in the ACPB:
  - Hold regional public calls for tenders for contracts exceeding the application thresholds when several suppliers have the required qualifications. SDBJ may define the region for each call for tenders (e.g. community of Chisasibi or Eeyou Istchee/Baie-James region)
  - Enter into a directly negotiated contract in certain cases set out in Section 13 of the ACPB
  - Request authorization (by order-in-council) to enter into a contract under different conditions (e.g. selective tendering)

Québec

15

Challenges in 2019 – Work Planned

- Replacement of **80** culverts
- Clearing roadside of brush from KM 300 to KM 400
- Refurbishment of the road surface over **93 km**, from KM 68 to 74, KM 88 to 144 and KM 200 to 271
- Repair of 6 bridges
- Replacement or addition of guardrails from KM 68 to 74, KM 88 to 155 and KM 200 to 271
- Replacement of road signs from KM 300 to KM 500

- Proposed budget: $77 million

Québec

16

Project Performance – Current Situation

Work progress 2015–2021

SDP	Type of work	Initial quantity anticipated	Quantity completed to date	Progress
E01.1	Road surface – reconstruction (km)	170	72	42.4%
E01.1	Road surface – correction and wearing surface(km)	172	16	9.3%
E01.1	Road surface – mitigative work (km)	73	47	64.4%
E0.1.2	Culverts (unit)	226	199	88.1%
E0.1.3	Bridges (unit)	12	6	50.0%
E0.1.4	Guardrails (m)	70,000	8,424	12.0%
E0.1.5	Brush clearing (Km)	710	490	69.0%
E0.1.6	Road signs (unité)	2,793	1,741	62.3%
	Overall progress of work on RBJ:			**37.5%**

18

Project Performance – Target 2019

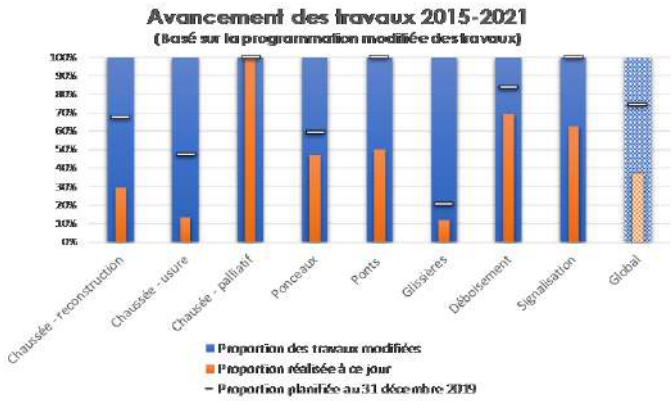

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

Project Performance – Dashboard PH6

- Progress : 37.5%
- Earned value : $92.941 million
- Actual cost : $73.728 million
- Planned value : $133.180 million

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

AN INNOVATIVE PROJECT…

FOR AN INSPIRING REGION

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

21

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

22

GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
PROCÈS-VERBAL

TRENTE-HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2020, À 13 H 20, PAR VISIOCONFÉRENCE, À LA SALLE DE CONFÉRENCES DU SIÈGE SOCIAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, 2, RUE DES RAPIDES, À MATAGAMI

SONT PRÉSENTS :

Manon Cyr
Vice-présidente

Grand Chef Dr. Abel Bosum
Président

Daniel Bellerose
Conseiller

Davey Bobbish
Conseiller

Franko Bolduc
Conseiller

Curtis Bosum
Conseiller

Kenneth Cheezo
Conseiller

René Dubé
Conseiller

André Elliott
Conseiller

Steve Gamache
Conseiller

Christina Gilpin
Conseillère

Marcel Happyjack
Conseiller

Mélanie Hébert
Conseillère

Clarence Jolly
Conseiller

Thomas Neeposh
Conseiller

Alain Poirier (Chibougamau)
Conseiller

Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon)
Conseiller

Julie Rivard
Conseillère

Clarke Shecapio
Conseiller

Nelson Tremblay
Conseiller

Louisa Wynne
Conseillère

EST ABSENTE :

Mandy Gull
Conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Johanne Lacasse, directrice générale
Aline Bougie, directrice générale adjointe et assistante-greffière
Johanne Morasse, directrice des services techniques et de l'aménagement du territoire
Me Sarah Cain, avocate externe
Philippe Boivin, représentant du gouvernement du Québec
Me Paul John Murdoch, secrétaire corporatif du Gouvernement de la Nation Crie
Melissa Saganash, directrice des relations Cris-Québec du Gouvernement de la Nation Crie
Nadia Saganash, coordonnatrice de la mise en œuvre de l'entente de Gouvernance Crie-Québec
Marie-Claude Brousseau, directrice générale de l'Administration régionale Baie-James

IL Y A QUORUM.

Le Grand Chef Dr. Abel Bosum préside la séance et Mme Aline Bougie agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, le Grand Chef Dr. Abel Bosum, propose un moment de silence pour les personnes décédées de la COVID-19 avant l'ouverture de la séance.

La séance est ouverte par le président, le Grand Chef Dr. Abel Bosum, à 13 h 20.

1. Adoption de l'ordre du jour

GR2020-05-1257

SUR PROPOSITION DE MME MANON CYR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALAIN POIRIER (CHIBOUGAMAU), IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant de la 38e séance du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020
3. Dépôt des procès-verbaux des 176e et 177e séances ordinaires de la Localité de Valcanton
4. Dépôt des procès-verbaux des séances extraordinaires des 25 et 28 novembre 2019 et du 22 janvier 2020 et des 435e, 436e et 437e séances ordinaires de la Localité de Villebois
5. Bordereau de correspondance
6. Présentation de la Société de développement de la Baie-James : État de situation travaux de construction route de la Baie-James
7. Adoption du calendrier des séances régulières du conseil du GREIBJ en 2021
8. Prolongation du mandat auprès de Cain Lamarre pour le soutien au Greffe
9. Services sécurité incendie – Radisson
10. Projet d'électrification du lac Matagami
11. Projet nettoyage sites exploration minière EIBJ
12. Suivis des dossiers à la Direction générale :
    - 12.1. Covid-19
    - 12.2. Événements prévus en 2020
        - Tournoi de golf bénéfice
        - Lac-à-l'épaule des membres du conseil du GREIBJ
        - Inauguration de l'édifice du GREIBJ
    - 12.3. Vérification financière externe pour l'exercice financier 2019
    - 12.4. Exonération de la taxation des abris sommaires
    - 12.5. Comité pour l'intégration de la zone d'influence naturelle de la Ville de Chapais
    - 12.6. Comité de sécurité publique EIBJ
    - 12.7. Comité pour la mise en œuvre du plan de transition des localités
    - 12.8. Groupe opérationnel régional sur la stratégie envisagée pour le rétablissement de l'habitat du caribou forestier – territoire d'Eeyou Istchee Baie-James
    - 12.9. Comité de travail avec le gouvernement du Québec relativement à la mise en œuvre de l'entente sur la gouvernance
    - 12.10. Mise à jour des règlements d'urbanisme
13. État de situation financière pour l'exercice 2020
14. Approbation des décaissements, prélèvements, paies et comptes fournisseurs au 30 avril 2020
15. Aide financière aux associations de villégiature pour des travaux d'entretien
16. Versement d'une compensation tenant lieu de péréquation par le GREIBJ provenant du gouvernement du Québec pour l'année 2020
17. Demande d'aide financière d'Attraction Nord pour la tenue de séjours exploratoires et pour les activités de promotion 2020-2021
18. Annulation du taux d'intérêt pour toutes les taxes, compensations, tarifs dus au Gouvernement régional du 1er avril au 31 décembre 2020
19. Demande d'ouverture d'un nouveau compte bancaire à la caisse Desjardins d'Amos pour encaissement des constats d'infraction

20. Annulation de l'appel d'offres public GREIBJ-2020-02 concernant l'achat d'un camion de collecte à chargement frontal automatique neuf 2019-2020
21. Adjudication de l'appel d'offres public GREIBJ-2020-03 concernant les opérations forestières sur le territoire forestier résiduel TFR-085011 et les lots épars dans le secteur de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton
22. Abrogation de la résolution GR2020-03-1237 concernant la programmation de travaux du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
23. Approbation de la programmation de travaux du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
24. Demande d'approbation du rapport annuel 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
25. Demande d'approbation du plan d'action 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
26. Divers
27. Prochaine séance du conseil
28. Période de questions
29. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020

GR2020-05-1258 SUR PROPOSITION DE M. CURTIS BOSUM, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MANON CYR, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Dépôt des procès-verbaux des 176e et 177e séances ordinaires de la Localité de Valcanton

Les procès-verbaux ont été déposés aux membres.

4. Dépôt des procès-verbaux des séances extraordinaires des 25 et 28 novembre 2019 et du 22 janvier 2020 et des 435e, 436e et 437e séances ordinaires de la Localité de Villebois

Les procès-verbaux ont été déposés aux membres.

5. Bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

DIRECTION GÉNÉRALE

6. Présentation de la Société de développement de la Baie-James : État de situation travaux de construction route de la Baie-James

Messieurs Alain Coulombe et Emil Tagho présentent l'état de situation des travaux de construction de la route de la Baie-James.

7. Adoption du calendrier des séances régulières du conseil du GREIBJ en 2021

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James doit fixer, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les dates suivantes sont proposées :

27 et 28 janvier	Communauté crie
24 et 25 mars	Communauté jamésienne
26 et 27 mai	Communauté crie
28 et 29 juillet	Conférence téléphonique
22 et 23 septembre	Communauté jamésienne
24 et 25 novembre	Communauté crie

CONSIDÉRANT QUE les emplacements pour la tenue des séances ordinaires seront déterminés par le conseil ultérieurement;

GR2020-05-1259 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER (CHIBOUGAMAU), DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALAIN POIRIER (LEBEL-SUR-QUÉVILLON), IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour l'année 2021;

QUE le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James siège aux dates suivantes pendant l'année 2021 :

27 et 28 janvier	Communauté crie
24 et 25 mars	Communauté jamésienne
26 et 27 mai	Communauté crie
28 et 29 juillet	Conférence téléphonique
22 et 23 septembre	Communauté jamésienne
24 et 25 novembre	Communauté crie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Prolongation du mandat auprès de Cain Lamarre pour le soutien au Greffe

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) a mandaté le cabinet Cain Lamarre afin d'assurer la prestation de services de secrétariat corporatif et des responsabilités liées aux aspects juridiques à la suite du départ de la greffière le 21 novembre 2019 selon la résolution GR2019-11-1180;

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier n'a pas été comblé à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les services de soutien au greffe du GREIBJ sont toujours requis;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin de mandat du cabinet Cain Lamarre était le 21 janvier 2020;

GR2020-05-1260 SUR PROPOSITION DE M. CLARENCE JOLLY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. THOMAS NEEPOSH, IL EST RÉSOLU :

DE PROLONGER le mandat du cabinet Cain Lamarre rétroactivement au 22 janvier 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, selon les mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Services sécurité incendie – Radisson

La direction générale du GREIBJ travaille de concert avec divers partenaires incluant la Localité de Radisson et Hydro-Québec afin de proposer une solution permanente et viable pour assurer le service de sécurité incendie pour le secteur de Radisson.

Malgré les diverses propositions du comité pour assurer le financement de l'embauche de pompiers additionnels par la Localité de Radisson afin d'assurer une conformité des effectifs et pour combler les besoins en matière de services de sécurité incendie, une entente n'a pu être conclue à cet égard avec haute direction d'Hydro-Québec.

Il est donc suggéré que les discussions se poursuivent avec les partenaires.

10. Projet d'électrification du lac Matagami

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Comité de citoyens du chemin du lac Matagami ont fait valoir leur profond désir d'obtenir et de réaliser l'électrification de leur site de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'électrification du site de villégiature du lac Matagami a été appuyé par le passé par diverses organisations sur le territoire, notamment la Sûreté du Québec, la Ville de Matagami ainsi que la Municipalité de Baie-James de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE parmi tous les sites de villégiature reconnus sur le territoire du Gouvernement régional, le site du lac Matagami est l'un des seuls à ne pas bénéficier des services d'approvisionnement en électricité de la société d'état Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la résolution GR2017-05-703, le GREIBJ a manifesté son appui et sa participation au financement d'une étude détaillée sur les travaux à effectuer ainsi qu'une estimation des coûts par une entreprise privée spécialiste dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai 2019, le comité de citoyens du chemin du lac Matagami a adopté une résolution en vertu de laquelle il déclare appuyer le projet d'installation d'une ligne électrique pour le branchement des propriétés situées le long du chemin du lac Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ a présenté à Hydro-Québec une demande d'alimentation pour l'adresse située au KM1 route de la Baie James à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise le projet d'électrification du lac Matagami et vise l'alimentation de plusieurs nouvelles installations électriques visant à desservir les résidents du chemin du lac Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le 20 août 2019, Hydro-Québec et le GREIBJ concluaient une *Entente d'évaluation pour travaux majeurs*;

CONSIDÉRANT QUE le 6 février 2020, Hydro-Québec a transmis pour signature une copie de l'entente qui spécifie les obligations et engagements respectifs ainsi que les coûts et l'échéancier de réalisation des travaux, laquelle a été transmise aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ doit donner suite à l'entente dans un délai de six (6) mois à compter du 6 février 2020, soit au plus tard le 6 août 2020, sans quoi la demande d'alimentation sera alors considérée comme abandonnée;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des travaux préliminaires visant à assurer la préparation adéquate des lieux a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ s'est engagé à financer le projet d'électrification du lac Matagami conjointement avec le comité de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet jusqu'à concurrence de 200 000 $ a été approuvé dans le cadre du budget 2020 au poste budgétaire 23 07002 722.

GR2020-05-1261 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER (CHIBOUGAMAU), DÛMENT APPUYÉE PAR M. NELSON TREMBLAY, IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice générale, Mme Johanne Lacasse, à négocier des conditions favorables à la signature de l'entente et à travailler en partenariat avec le comité des citoyens du chemin du lac Matagami pour la mise en œuvre du projet;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Johanne Lacasse, à signer *l'Entente de réalisation de travaux majeurs,* pour et au nom du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James afin de permettre la réalisation d'une partie des travaux en 2020;

DE DÉFRAYER les coûts relatifs au projet au poste budgétaire 23 07002 722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Projet nettoyage sites exploration minière EIBJ

Malgré le ralentissement des activités occasionnées par la COVID-19, plusieurs étapes préliminaires de la mise en œuvre du projet de nettoyage des sites d'exploration minière ont été réalisées.

Le Gouvernement de la Nation Crie (GNC) et le GREIBJ ont une responsabilité conjointe pour assurer la mise en œuvre du projet. Afin d'assurer sa conformité aux obligations de l'entente, le GREIBJ a complété des travaux préliminaires de nettoyage d'un site en novembre dernier.

Un plan d'action préliminaire a été complété par le GREIBJ, lequel a été approuvé par le MERN et par le comité directeur.

Un nouveau coordonnateur, M. Adario Masty, a été embauché.

La dernière rencontre du comité directeur a eu lieu le 4 mars, bien que les activités soient présentement ralenties en raison de la COVID-19.

12. Suivis des dossiers à la Direction générale :

12.1 Covid-19

Nous demeurons dans l'attente d'une réponse à la correspondance transmise le 9 juin 2020 au Premier ministre Legault relativement aux mesures de déconfinement.

12.2 Événements prévus en 2020

Les événements suivants seront reportés compte tenu de la situation de la COVID-19 :

- Tournoi de golf bénéfice
- Lac-à-l'épaule des membres du conseil du GREIBJ
- Inauguration de l'édifice du GREIBJ

12.3 Vérification financière externe pour l'exercice financier 2019

La direction générale poursuit le travail avec les vérificateurs afin de compléter l'audit pour l'exercice financier 2019. Le délai est occasionné principalement en raison des mesures sanitaires imposées en lien avec la COVID-19, du fait que les vérificateurs ne peuvent pas effectuer le travail d'audit sur place.

12.4 Exonération de la taxation des abris sommaires

En l'absence d'effectifs due aux mises à pied temporaires occasionnées par la COVID-19, la direction générale poursuit les discussions avec le MERN relativement à l'exonération de la taxation des abris sommaires.

12.5 Comité pour l'intégration de la zone d'influence naturelle de la Ville de Chapais

Le comité pour l'intégration de la zone d'influence naturelle de la Ville de Chapais a transmis une invitation au GREIBJ. Le comité exécutif a recommandé que le GREIBJ soit représenté au sein de ce comité lors de sa première rencontre. Mme Johanne Lacasse et Mme Manon Cyr ont été mandatées pour rencontrer la Ville de Chapais lors d'une première rencontre, en compagnie de M. Philippe Boivin, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La date de la première rencontre sera déterminée prochainement.

12.6 Comité de sécurité publique EIBJ

Une rencontre sera organisée dans les prochaines semaines considérant l'urgence de discuter de certaines mesures à adopter relativement à la sécurité publique en lien avec la COVID-19.

12.7 Comité pour la mise en œuvre du plan de transition des localités

Une première rencontre aura lieu au début juin avec les localités et le consultant mandaté pour la mise en œuvre du plan de transition des localités.

12.8 Groupe opérationnel régional sur la stratégie envisagée pour le rétablissement de l'habitat du caribou forestier – territoire d'Eeyou Istchee Baie-James

M. Alain Poirier et Mme Mandy Gull ont été mandatés pour siéger au comité. À titre d'information, aucune rencontre n'a eu lieu à ce jour.

12.9 Comité de travail avec le gouvernement du Québec relativement à la mise en œuvre de l'entente sur la gouvernance

Une première rencontre a été tenue à Québec au printemps, mais le GREIBJ demeure toujours en attente d'une invitation pour une prochaine rencontre.

12.10 Mise à jour des règlements d'urbanisme

La mise à jour des règlements d'urbanisme se poursuit.

TRÉSORERIE

13. État de situation financière pour l'exercice 2020

La direction générale présente aux membres du conseil les nouvelles prévisions budgétaires pour l'exercice 2020, tel qu'adoptées par le comité exécutif.

Les nouvelles prévisions budgétaires donnent suite aux réaffectations budgétaires nécessaires en raison de la pandémie de la COVID-19.

14. Approbation des décaissements, prélèvements, paies et comptes fournisseurs au 30 avril 2020

GR2020-05-1262 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER (CHIBOUGAMAU), DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements déjà effectués, les prélèvements, paies et comptes fournisseurs du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James au 30 avril 2020 pour un montant total de 1 893 763,54 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Aide financière aux associations de villégiature pour des travaux d'entretien

CONSIDÉRANT QUE par son règlement nº 143.8, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James peut accorder une aide financière aux associations de villégiature reconnues sur son territoire pour l'entretien de leur chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE les associations de villégiature ont présenté au Gouvernement régional leur dossier complet de demande d'aide financière pour des travaux d'entretien à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification budgétaire 2020 du Gouvernement régional, un montant de 4 950 $/km d'entretien à réaliser (3 300 $/km pour l'entretien d'été et 1 650 $/km pour l'entretien d'hiver) a été prévu au poste budgétaire 02 32100 521;

GR2020-05-1263 SUR PROPOSITION DE MME MANON CYR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALAIN POIRIER (LEBEL-SUR-QUÉVILLON), IL EST RÉSOLU :

DE VERSER l'aide financière selon la répartition suivante :

a) Association des riverains de la Baie Demers : 13 885 $;
b) Association des propriétaires du lac Buckell : 8 425 $;
c) Association des propriétaires de chalets du lac Cavan : 68 555 $;
d) Association des propriétaires de chalets du lac Opémiska : 41 110 $;
e) Comité des propriétaires de chalets du lac Madeleine : 15 535 $;
f) Club de villégiature du lac Dulieux : 13 400 $;
g) Association des riverains du lac David : 7 435 $;
h) Association des résidents du lac Josée : 4 460 $;
i) Association de chalets du lac Quévillon : 10 410 $
j) Comité des citoyens du chemin du lac Matagami : 42 025 $;
k) Comité des citoyens de la Baie Dunlop : 56 595 $;
l) Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque : 1 080 $
m) Regroupement des propriétaires du lac Turgeon : 2 290 $

D'ACCORDER aux associations de villégiature reconnues situées à l'intérieur des limites d'une localité une aide financière d'un montant équivalent à celui versé par la localité concernée, jusqu'à un maximum de 300 $/km d'entretien à réaliser pour leur chemin d'accès;

DE DÉFRAYER les coûts de cette aide financière au poste budgétaire 02 32100 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Versement d'une compensation tenant lieu de péréquation par le GREIBJ provenant du gouvernement du Québec pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE le 30 octobre 2019, le gouvernement du Québec et le milieu municipal concluaient une entente sur un accord de partenariat pour les années 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la subvention de péréquation provenant du gouvernement du Québec est d'aider les municipalités les plus démunies à offrir les services de base sans imposer un niveau de taxation excessif;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a versé au GREIBJ la somme de 146 866 $ correspondant à la répartition du montant de 60 millions $ prévu à l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2020, a prévu verser aux localités de Valcanton, de Villebois et de Radisson une somme respective tenant lieu de péréquation pour le montant global de 146 866 $.

GR2020-05-1264 SUR PROPOSITION DE M. CURTIS BOSUM, DÛMENT APPUYÉE PAR M. KENNETH CHEEZO, IL EST RÉSOLU :

DE VERSER aux localités du territoire une compensation tenant lieu de péréquation provenant du versement de la subvention de péréquation du gouvernement du Québec, et ce, de la façon suivante :

Localités	Montant
Valcanton	67 995,00 $
Villebois	33 626,00 $
Radisson	45 245,00 $
Total	**146 866,00 $**

D´AFFECTER les sommes à même le poste budgétaire 02-190-00-952 des prévisions budgétaires du GREIBJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Demande d'aide financière d'Attraction Nord pour la tenue de séjours exploratoires et pour les activités de promotion 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'Attraction Nord sollicite la participation financière du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) pour la tenue de séjours exploratoires et pour les activités de promotion 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de visibilité (politique) du GREIBJ, adoptée en novembre 2014, vise à définir et encadrer tout le processus d'évaluation des demandes adressées au GREIBJ par des associations, regroupements et institutions publiques concernant des subventions, dons, commandites et participations à des activités de représentation dans les limites de ses contraintes budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la politique vise également à déposer au conseil, aux fins de décision, les demandes admissibles ou non admissibles à la suite de leur analyse selon les critères d'admissibilité et des paramètres contenus dans la présente politique en respectant les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ chapitre C-47.1) et la *Loi sur l'interdiction de subventions municipale*s (RLRQ chapitre I-15);

CONSIDÉRANT QUE la politique poursuit les objectifs suivants :

- Appuyer les efforts des bénévoles à l'intérieur des organismes de loisir afin de soutenir l'infrastructure de loisir, culturelle, communautaire, sportive, sociale, patrimoniale et populaire;

- Favoriser la participation du citoyen au développement communautaire et permettant l'initiative et la créativité;

CONSIDÉRANT QUE les conditions générales d'admission démontrent que l'organisme doit :

- Être un ensemble de citoyens sur l'ensemble du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James œuvrant dans le ou les domaines suivants : communautaire et social, culturel, patrimonial, populaire, sportif et de loisir;

- Poursuivre des objectifs qui s'intègrent à toute politique du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

- Ne pas rechercher la poursuite d'un gain. L'argent recueilli doit servir prioritairement à financer les actions des organismes ou regroupements reconnus par le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

CONSIDÉRANT QUE le contexte budgétaire actuel ne permet pas la participation financière du GREIBJ et de répondre favorablement à la demande d'Attraction Nord pour la tenue de séjours exploratoires et pour les activités de promotion 2020-2021.

GR2020-05-1265 SUR PROPOSITION DE MME MANON CYR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. CURTIS BOSUM, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER l'aide financière à Attraction Nord pour la tenue de séjours exploratoires et pour les activités de promotion 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Annulation du taux d'intérêt pour toutes les taxes, compensations, tarifs dus au Gouvernement régional du 1er avril au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le Règlement nº 207 concernant l'imposition des taxes foncières 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 9%, les créances sont exigibles à compter de l'expiration du délai où les sommes doivent être payées au Gouvernement régional;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts se calculent après le délai d'expiration de façon quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au Gouvernement régional de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, le Gouvernement régional désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables.

GR2020-05-1266 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER (CHIBOUGAMAU), DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'annulation du taux d'intérêt pour toutes les taxes, compensations, tarifs dus au Gouvernement régional du 1er avril au 31 décembre 2020;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Johanne Lacasse, à en faire le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Demande d'ouverture d'un nouveau compte bancaire à la caisse Desjardins d'Amos pour encaissement des constats d'infraction

CONSIDÉRANT QUE les contribuables pourront dorénavant payer leurs comptes de taxes dans d'autres institutions bancaires que Desjardins par la mise en place du service interbancaire;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables pourront aussi payer leurs constats d'infraction par le même procédé que leurs comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le système de traitement de paiement des comptes de taxes et des constats d'infraction exige un compte de banque séparé;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional ne détient pas encore de compte de banque chez Desjardins d'Amos pour le traitement des paiements des constats d'infraction.

GR2020-05-1267 SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NELSON TREMBLAY, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande d'ouverture d'un nouveau compte bancaire à la caisse Desjardins d'Amos pour encaissement des constats d'infraction;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Johanne Lacasse, à en faire le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICES TECHNIQUES

20. Annulation de l'appel d'offres public GREIBJ-2020-02 concernant l'achat d'un camion de collecte à chargement frontal automatique neuf 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) doit procéder au remplacement de son camion de collecte;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ a lancé l'appel d'offres public GREIBJ-2020-02 le 15 avril 2020 concernant l'acquisition d'un camion de collecte à chargement frontal automatique neuf 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises intéressées à déposer une soumission ont pu se procurer le document d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 25 mai 2020, à 15 h 7, Mme Aline Bougie, directrice générale adjointe, a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

SOUMISSIONNAIRE	**LIEU**	**MONTANT** (taxes incluses)	[redacted]
Prestige Peterbilt	Gatineau	435 499,60 $	Non-conforme

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite en présence de Mme Paméla B. Duquette et de M. Daniel Caron, mais n'a pas été faite publiquement vu les prescriptions de l'arrêté ministériel numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 avril 2020, adopté dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'enregistrement vidéo de l'ouverture des soumissions a été déposé sur le SEAO afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'appel d'offres ainsi qu'un membre du Service technique ont analysé la conformité des offres et ont jugé que la soumission de Prestige Peterbilt était non conforme puisqu'elle contenait les irrégularités majeures suivantes :

- Le soumissionnaire a omis de remettre l'Attestation de Revenu Québec et cette irrégularité entraîne le rejet automatique de la soumission (art. 20 b) et 20 de la section B des documents d'appel d'offres);
- La soumission est conditionnelle (art. 10 h) de la section B des documents d'appel d'offres) puisque le soumissionnaire refuse

d'accepter la clause pénale se trouvant à l'article 8.4 de la section C des documents d'appel d'offres;
- Le délai de livraison dépasse la date maximale du 4 septembre 2020 (art. 8.2 de la section C des documents d'appel d'offres).

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait de la seule soumission déposée avant la date et l'heure énoncée au devis d'appel d'offres.

GR2020-05-1268 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER (LEBEL-SUR-QUÉVILLON), DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL BELLEROSE, IL EST RÉSOLU :

D'ANNULER l'appel d'offres public GREIBJ-2020-02 concernant l'achat d'un camion de collecte à chargement frontal automatique neuf 2019-2020;

DE PUBLIER un nouvel appel d'offres concernant l'achat d'un camion de collecte à chargement frontal automatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Adjudication de l'appel d'offres public GREIBJ-2020-03 concernant les opérations forestières sur le territoire forestier résiduel TFR-085011 et les lots épars dans le secteur de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé par le GREIBJ à l'entreprise Groupe 3A, à la suite de l'appel d'offres public GREIBJ-2018-02 concernant les opérations forestières sur le territoire forestier résiduel TFR-085011 de l'Entente de délégation de gestion n° 1053 et sur les lots épars du secteur de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton, a pris fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'afin de poursuivre les opérations forestières sur le TFR-085011 et les lots épars, et ce, conditionnellement à la vente de sa possibilité forestière pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, le Gouvernement régional a sollicité des offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE par l'appel d'offres GREIBJ-2020-03, le Gouvernement régional a sollicité des offres pour réaliser ses opérations forestières prévues au plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) pour le TFR-085011 et les lots épars du secteur de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2020, à 15 h 2, Mme Aline Bougie, directrice générale adjointe, a procédé à l'ouverture des soumissions des entreprises suivantes :

SOUMISSIONNAIRE	**LIEU**	**MONTANT** (taxes incluses)	[redacted]
Groupe 3A	Rouyn-Noranda	2 282 684,90 $	Conforme
Ferme Tourne-Sol	Val-Paradis	2 184 295,46 $	Conforme

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite en présence de Mme Paméla B. Duquette et de M. Daniel Caron, mais n'a pas été faite publiquement vu les prescriptions de l'arrêté ministériel numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 avril 2020, adopté dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'enregistrement audio de l'ouverture des soumissions a été déposé sur le SEAO afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'appel d'offres ainsi qu'un membre du Service technique ont analysé la conformité des offres et ont jugé que la soumission de Ferme Tourne-Sol était conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse conforme est celle de Ferme Tourne-Sol.

GR2020-05-1269 SUR PROPOSITION DE M. DANIEL BELLEROSE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat GREIBJ-2020-03 concernant les opérations forestières sur le territoire forestier résiduel TFR-085011 et les lots épars dans le secteur de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton à Ferme Tourne-Sol inc. pour la somme de 2 184 295,46 $, taxes incluses;

D'AUTORISER la directrice générale, la directrice générale adjointe, la directrice des services techniques et de l'aménagement du territoire ou, en leur absence ou en cas d'incapacité d'agir de ces dernières, le président, Grand Chef Dr. Abel Bosum, à autoriser et signer, au nom du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, tout document de nature administrative ou toute facture reliée au contrat GREIBJ-2020-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Abrogation de la résolution GR2020-03-1237 concernant la programmation de travaux du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ a approuvé la programmation de travaux ainsi que la transmission de tous les documents exigés par le ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la résolution GR2020-03-1237 entérinant la décision du Gouvernement régional a été transmise au MAMH le 23 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a consulté la résolution le 26 mai 2020 et en a refusé le contenu.

GR2020-05-1270 SUR PROPOSITION DE M. DANIEL BELLEROSE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution GR2020-03-1237 concernant la programmation de travaux du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. Approbation de la programmation de travaux du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Gouvernement régional de statuer sur l'approbation de la programmation des travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

GR2020-05-1271 SUR PROPOSITION DE MME MANON CYR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL BELLEROSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le GREIBJ s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent

à lui;

QUE le GREIBJ s'engage à être le seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE le GREIBJ approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le GREIBJ s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE le GREIBJ s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE le GREIBJ atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES NATURELLES ET TERRITOIRE

24. Demande d'approbation du rapport annuel 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) transmettra à la direction générale du secteur nord-ouest (DGSNO) son rapport annuel 2019-2020 couvrant la période débutant le 1er juillet 2019 et se terminant le 31 mars 2020.

GR2020-05-1272 SUR PROPOSITION DE M. CURTIS BOSUM, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MANON CYR, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le rapport annuel 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021, comme présenté aux Annexes 5 et 6, couvrant les frais des activités reliées à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Demande d'approbation du plan d'action 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) transmettra à la Direction générale du secteur nord-ouest (DGSNO) son Plan d'action

PADF-EIBJ 2020-2021 couvrant la période débutant le 1er avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021.

GR2020-05-1273 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER (LEBEL-SUR-QUÉVILLON), DÛMENT APPUYÉE PAR M. CURTIS BOSUM, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Plan d'action PADF-EIBJ 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021, comme présenté à l'Annexe 4, incluant le budget des activités reliées à ce programme;

D'AUTORISER la directrice générale du GREIBJ à approuver toutes modifications dans la répartition du montant total des dépenses approuvées de ce budget se terminant le 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONCLUSION

26. Divers

Aucun sujet n'a été ajouté à l'ordre du jour.

27. Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil est prévue les 29 et 30 juillet 2020 par visioconférence. La première journée, en après-midi, sera consacrée aux ateliers de travail et de discussion ad lib. La séance régulière débutera à 9 h le 30 juillet 2020. Les détails seront confirmés aux membres par courriel.

28. Période de questions

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil du Gouvernement régional.

29. Clôture de la séance

GR2020-05-1274 SUR PROPOSITION DE M. DAVEY BOBBISH, DÛMENT APPUYÉE PAR M. CURTIS BOSUM, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 15 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président, La secrétaire,

Grand Chef Dr. Abel Bosum Aline Bougie

APPENDIX 4.2

Letter of Invitation Addressed to the Chief of the Chisasibi Community and Document Summarizing the Activities to be Performed at the Quarry at km 550 of Route de la Baie-James

BY EMAIL, to daisyhouse@chisasibi.ca

TRANSLATION

December 17, 2020

Chief Daisy House Lameboy
Cree Nation of Chisasibi
1, Riverside Drive, P.O. Box 150
Chisasibi (Québec) J0M 1E0

Subject: Meeting on the projected extension of the old quarry at KM 550 of the James Bay Road

Dear Chief Lameboy :

As part of the James Bay Road (now referred to as Billy-Diamond Road) Upgrading Project implemented by the Société de développement de la Baie-James (SDBJ), we would like to meet you and representatives from your community, to provide you some more information on the expansion of the existing quarry at KM 550 of the James Bay Road (see attached maps), and to discuss of the quarry development, operation and restoration. The quarry site is located on VC06 trapline for which the Tallymen is Mr. Jimmy Kanatewat.

The expansion of the quarry is required to provide the material to support the road upgrading activities. The contractor will also use a mobile bituminous concrete plant on the quarry site. The quarry operation will take place from 2021 through 2026. After 2026, if some material is left in the quarry, it will be used for road maintenance until 2029 (expiration of the exclusive lease to mine surface mineral substances). The quarry will be progressively restored by 2026 and completely closed after 2029 when the final restoration will be completed. You may find more details about the project location and activities in the document attached to the present letter.

Acknowledging the fact that the road is in urgent need of repair and maintenance, the quarry will provide the required material for the upgrading work to ensure that your residents travel more safely on the road.

We would appreciate if you could inform us of your dates of availability to hold such a meeting in the short term. Thanks in advance for your kind collaboration.

Yours truly,

President and Chief executive officer,

Alain Coulombe, MBA

Atts: Project summary
Map 2.1 Regional Location of Km 550 JBR Quarry
Map 2.2 General Development Plan Km 550 JBR Quarry
Map 2.3 Neighbouring Natural Environment of Km 550 JBR Quarry

PROJECT SUMMARY - EXTENSION OF THE EXISTING QUARRY NEAR KM 550 ON JAMES BAY HIGHWAY

Project location:

- Near km 550 on the James Bay Highway (today referred to as Billy-Diamond Road);
- 53°21'26.78"N 77°32'25.72"W;
- New operating area of an existing quarry (last extraction activities in 2004);
- Area to be excavated = 2.3 ha / Total operating area = 9.1 ha;
- Located on Category III public lands;
- Chisasibi community territory, trapline no. VC06;
- No known Cree camp nearby;
- No wetlands or streams within 40 m of the operating area limits;
- No protected area present in the area or within a 3 km radius of the area.

Project Development Phases

Phases	Work	Schedule (*as planned by the Contractor, subject to changes)
1. Preparatory work	▪ Demarcation of the operating area by survey ▪ Redevelopment of the existing access road, if required ▪ Deforestation, where required (note that the site does not contain trees of commercial value) ▪ Preparation of work area (stripping) ▪ Mobilization of equipment (crushers, asphalt mix plant, machinery)	March/April 2021 or upon obtaining environmental permits
2. Operation	▪ Drilling and blasting ▪ Crushing and screening ▪ Stacking of materials ▪ Loading ▪ Asphalt mix production ▪ Shipping towards construction sites	May 2021, or upon obtaining environmental permits, until 2026 Material in reserves may be used later on
3. Restoration	▪ Site cleaning (removal of scrap, debris and waste) ▪ Reduction of cutting fronts ▪ Slope adjustment ▪ Replacement of organic soils on exploited surfaces ▪ Hydraulic seeding ▪ Plantation of native trees or shrubs	▪ 2026 to 2029 ▪ Progressive restoration as and when the exploitation of the sectors ends ▪ Agronomic monitoring 18 months following revegetation work

Possible nuisances:

- Noise
- Dust
- Asphalt mix smell

Protection and mitigation measures:

- Selection of a site with a minimum of environmental constraints.
- No housing or institutional establishment within a radius of 600 m.
- Strip of land kept forested between the quarry and the James Bay Highway.
- Use of water as a dust suppressant.
- Use of a filter dust collector on the crusher.

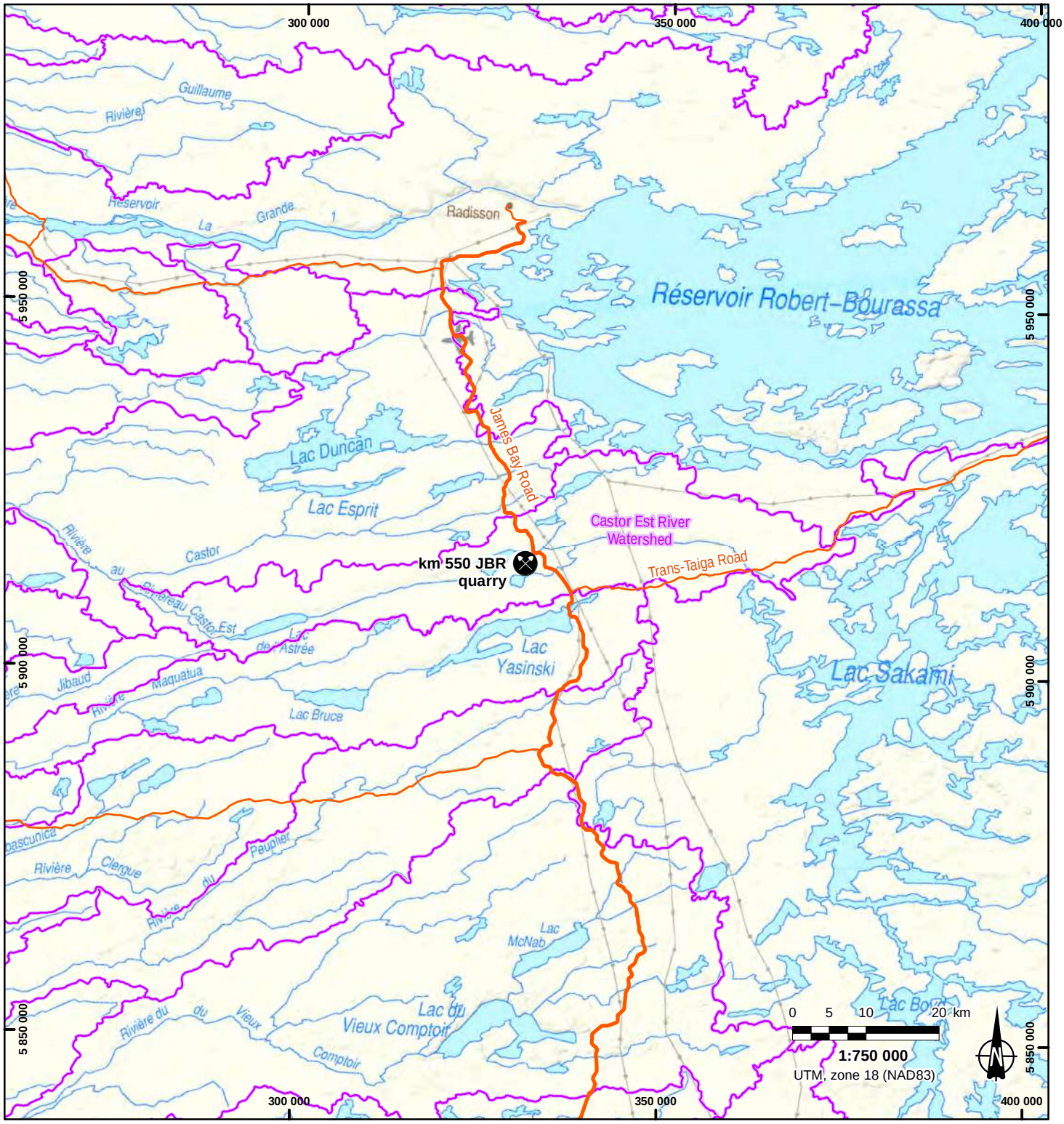

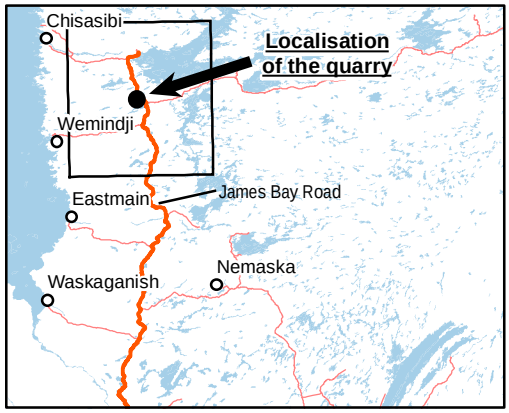

Watershed limits

Emplacement: Q:\115726.007\200-CONTENU\26-GeomatiqueDonnees\MXD\115726-007-600_Map2-1_Loc_quarry km550 RBJ_201201va.mxd

Société de développement de la Baie-James

Operation of a quarry at km 550 of James Bay Road

Application for exemption under section 154 of the EQA

Regional location of the km 550 JBR quarry

115726-007-600_Map2-1_Loc_quarry km550 RBJ_201201va.mxd

Base map : Jamesie.tif & Hudsonie.tif

December 2020

Map 2.1

CONSORTIUM NORDA STELO Stantec
1032, 3e avenue, Val d'Or, QC, J9P 1T6

Prepared : SCL Drawn : YR Verified : CV

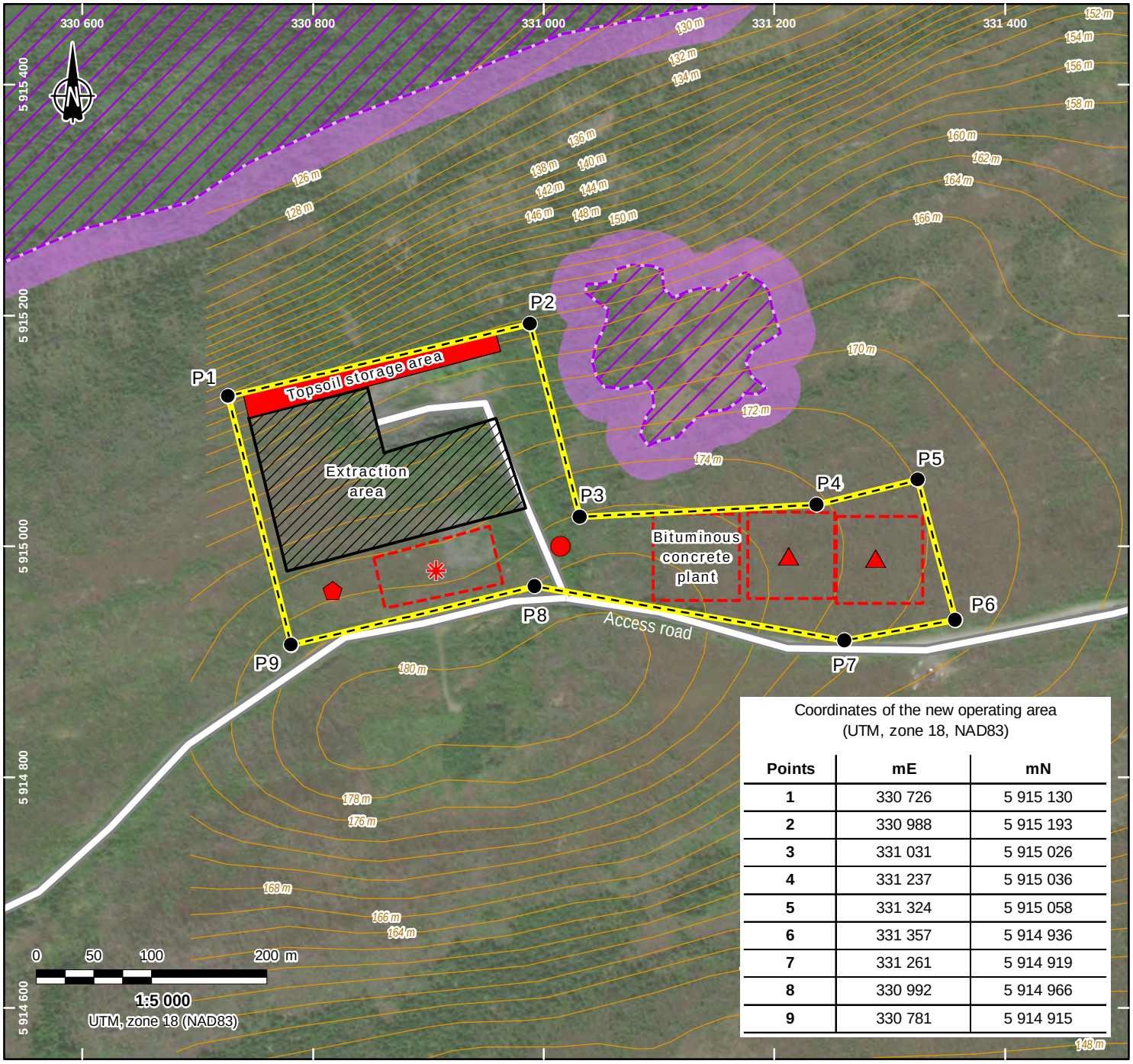

Coordinates of the new operating area
(UTM, zone 18, NAD83)

Points	mE	mN
1	330 726	5 915 130
2	330 988	5 915 193
3	331 031	5 915 026
4	331 237	5 915 036
5	331 324	5 915 058
6	331 357	5 914 936
7	331 261	5 914 919
8	330 992	5 914 966
9	330 781	5 914 915

Limit of the operating area (BEX 1769) (91 310 m²)

Potential wetland *(Norda, 2020)*

Buffer area (30 m)

Types of layout

Other development *

Topsoil storage area *

Extraction area (22 859 m²)

Approximate location of the equipment

Stockpile of produced material

Loading site

Unloading site

Screen/crusher (proposed)

** For information only, not to scale.*

Société de développement de la Baie-James

Operation of a quarry at Km 550 of James Bay Road

Application for exemption under section 154 of the EQA

General development plan of the km 550 JBR quarry

115726-007-600_Map2-2_quarry km550 RBJ_201201vd.mxd
Base map : ESRI, DigitalGlobe, 2013
December 2020

Map 2.2

CONSORTIUM NORDA STELO Stantec
1032, 3e avenue, Val-d'Or, QC, J9P 1T6

Prepared : SCL Drawn : YR Verified : CV

Emplacement: Q:\115726.007\200-CONTENU\26-GeomatiqueDonnees\MXD\115726-007-600_Map2-2_quarry km550 RBJ_201201vd.mxd

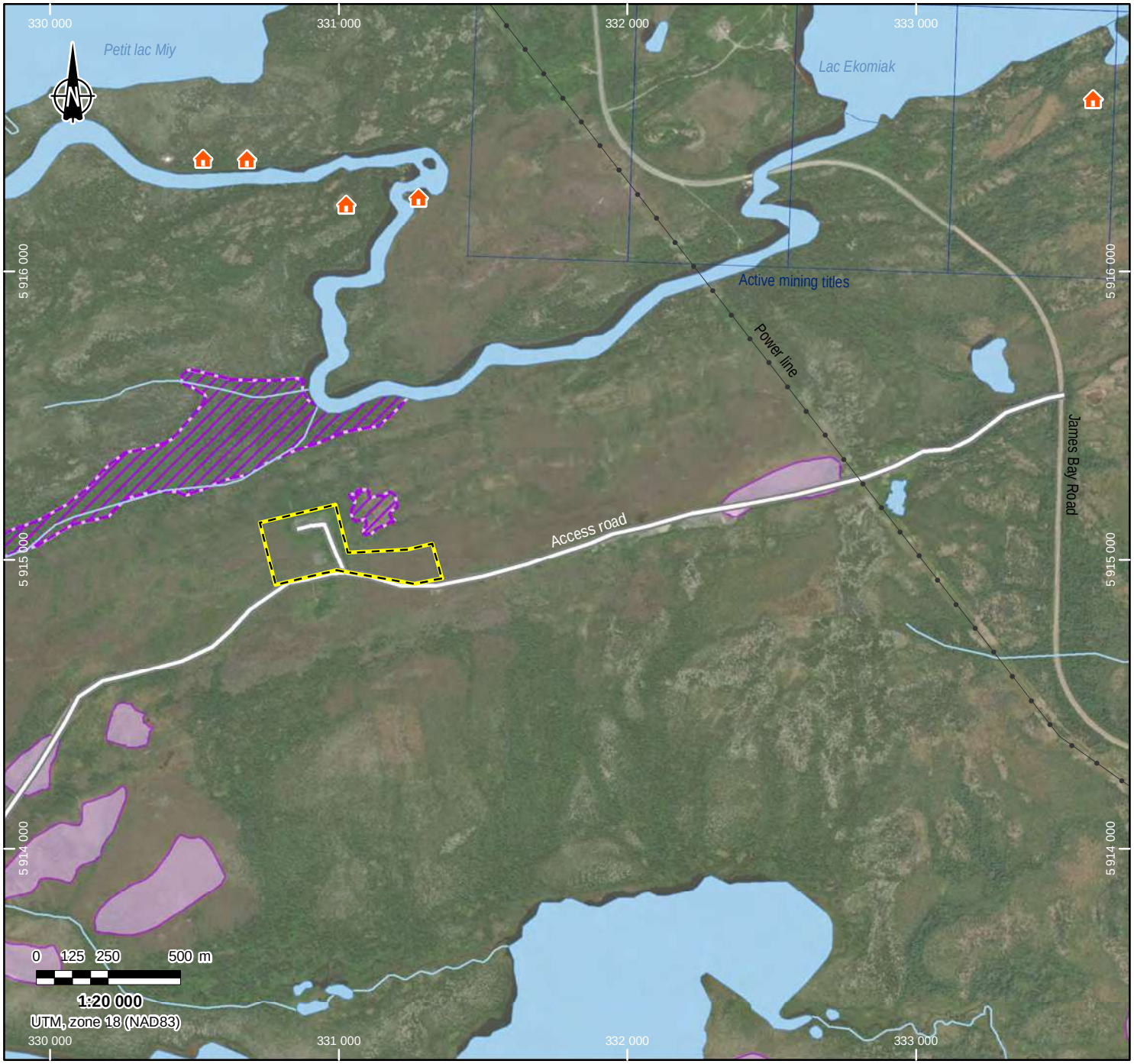

Limit of the operating area (BEX 1769) (91 310 m²)

Naturals constraints

- Potential wetland *(MELCC, 2019)*
- Other potential wetland *(Norda, 2020)*
- Resort leases *(MERN, 2020)*
- Active mining title (claim) *(SIGEOM, 2020)*
- Power line

Société de développement de la Baie-James

Operation of a quarry at Km 550 of James Bay Road

Application for exemption under section 154 of the EQA

Neighbouring natural environment of the km 550 JBR quarry

115726-007-600_Map2-3_MilNat_quarry km550 RBJ_201201vd.mxd
Base map : ESRI, DigitalGlobe, 2013
December 2020

Map 2.3

CONSORTIUM NORDA STELO Stantec
1032, 3e avenue, Val d'Or, QC, J9P 1T6

Prepared : SCL Drawn : YR Verified : CV

Emplacement: Q:\115726.007\200-CONTENU\26-GeomatiqueDonnees\MXD\115726-007-600_Map2-3_MilNat_quarry km550 RBJ_201201vd.mxd

Norda Stelo / Stantec

1032, 3e Avenue Ouest
Val-d'Or, Québec
J9P 1T6

Téléphone : 819 825-1353
Télécopieur : 819 825-1130